

**11<sup>e</sup> JOURNÉE D'ÉTUDE DU  
SITALPA :  
« LA BRIGUE, COMMUNE DANS  
L'ESPACE ET LE TEMPS »  
20 mai 2006**

C'est avec beaucoup de plaisir que nous nous sommes retrouvés à La Brigue dont le maire, Francis Bronda, et le conseil municipal, ont invité le SITALPA pour qu'il y tienne le 20 mai 2006 sa 11ème journée d'étude. Le thème choisi était, vous le verrez, particulièrement adapté à cette commune, à sa position dans l'espace et à ses capacités ancestrales d'appréhension du temps. Avec nos conférenciers invités, nous avons pu ainsi réfléchir dans un cadre idéal, aux conséquences pratiques, pour une commune des Alpes d'Azur, de ces deux facteurs majeurs et éternels, dont l'homme, n'étant pas un pur esprit, ne saurait à aucun moment s'affranchir.

La Brigue se situe en effet dans la vallée de la Roya, sur le trajet de la route autrefois « Royale », lien majeur depuis des siècles entre le comté de Nice, puis la France, avec le Piémont et l'Italie. L'histoire avait d'abord placé directement la commune sur le chemin qui, par Morignole et sa merveilleuse chapelle de Notre-Dame des Fontaines, permettait de gagner le Piémont puis la Ligurie par les vallées de la Levensa, l'Argentina puis l'Argentera, trajet auquel nombre de Brigasques et d'Italiens restent, aujourd'hui encore très attachés car il traverse un territoire dépositaire d'une identité culturelle forte se retrouvant de part et d'autre de la frontière.

Désormais, la route transfrontalière 6204 qui suit à ce niveau la rive droite de la Roya, ne dessert plus directement La Brigue, distante de quelques kilomètres à peine, mais nichée dans un bassin verdoyant de la rive gauche du fleuve. Il est intéressant d'évoquer les conséquences qu'a pu avoir pour la commune, cet écart de quelques kilomètres de la voie de circulation principale, et de savoir comment elle s'attache à s'en affranchir.

L'espace brigasque, montagnard et valléen, superbe et tourmenté, n'est pas physiquement aisé à aménager. En quoi la beauté et le patrimoine culturel d'un territoire peuvent-ils permettre -ou contribuer- à son développement ?

Quant au temps, il est indiscutable que la vallée de la Roya est l'un des espaces privilégiés des Alpes-Maritimes pour en parler. Il en est ainsi depuis des lustres, ce dont témoignent les gravures rupestres de la vallée des Merveilles toute proche et l'existence à Tende du Musée des Merveilles, bien étudiés par le Professeur Henry de Lumley et son équipe. Il apparaît que sur ce plan, et dans l'avenir scientifique des Alpes-Maritimes, La Brigue est en train, comme Tende, de prendre une place exceptionnelle, en particulier grâce aux travaux de l'un de ses enfants, le professeur Remo Ruffini, dont nous aurons plaisir à évoquer le cursus.

Pour commencer, nous tenons à remercier très sincèrement tous ceux qui ont bien voulu mettre gracieusement à la disposition du SITALPA, leur temps et leurs connaissances, pour en faire profiter les participants à cette journée d'étude, venus de toutes les vallées du département. Monsieur le sénateur José Balarello, conseiller général de ce canton nous a consenti toute son aide. Nous l'en remercierons en tout premier lieu et ce, d'autant plus qu'il appuie toujours ses propos sur une profonde connaissance historique et pratique de ce territoire.

Simonetta Villefranque, attachée de conservation du patrimoine aux Archives départementales des Alpes-Maritimes nous a présenté le fruit de longs mois de travail en Roya ; « *La Brigue et ses Archives à travers les siècles du XIVe au XXe siècle* ».

Régis Derrieux, maître de conférences à l'Université de Nice - géographie et aménagement du territoire, a traité « *Quels atouts et handicaps apportent les voies de communications* ». Cet enseignant - chercheur est consultant de la nouvelle agence de l'Urbanisme et de la communauté de communes du Pays des Paillons. Il a dirigé des recherches sur le système des communications dans la vallée de la Roya. Il a donc réellement parlé en « expert » de la question des voies de communications.

Raoul Romagnoli responsable de la Fédération française de spéléologie nous a fait découvrir, avec les membres passionnés de son association, « *Le massif du Marguareis, originalité et possibilités de développement touristique* »

Remo Ruffini, Professeur de physique théorique à l'Université de la Sapienza à Rome et à l'Université de Nice, nous a éclairés sur un projet dont on entend de plus en plus parler

dans le département « *L'ICRANET et le programme ASPEN MERCANTOUR* ». Nous y reviendrons.

Luc Thevenon, conservateur en chef honoraire des musées de la ville de Nice s'est chargé, avec son brio habituel et sa connaissance avérée du patrimoine du département, de présenter l'imposante collégiale de La Brigue avec son intéressant Bréa.

Madame Pastorelli, membre du comité d'organisation, captiva l'auditoire par son jeu apprécié sur l'orgue historique de la cathédrale.

Francis Bronda, maire, accompagné de ses adjoints et de plusieurs conseillers municipaux, s'était chargé de conduire à travers son village les participants à cette journée et de leur présenter tous les aménagements de restauration et de mise en valeur de son patrimoine dont peut s'honorer la commune. La maison du patrimoine et son musée, qui devaient être inaugurés peu après et clôturèrent la visite, furent unanimement reconnus comme une réalisation de très grande qualité. Sans pouvoir ici entrer dans le détail, rappelons qu'on peut voir, à l'extérieur le « four à pain de Morignole », la forge, l'alambic à lavande, le chai. Au rez-de-chaussée, on traverse d'abord les champs de labour avec les herses et les araires, les semis et la moisson, on assiste à la fenaison, on écoute le rémouleur affûter ses outils, et l'on pèse les céréales avant de les mettre dans le coffre à grains. Il faut ensuite traverser la forêt pour arriver aux alpages, avec le pastoralisme et la transformation du lait et de la laine. Au village, voici le poulailler et l'écurie. Le premier étage abrite le musée apicole, puis les œuvres de M. Lattone, artiste local qui a travaillé la pierre de façon remarquable. On ne saurait partir sans avoir rendu visite dans sa maison à une famille brigasque, et dit bonjour aux artisans en ressortant dans la rue : cordonnier, menuisier, ainsi qu'au marchand de glace surnommé « Gelati » !

L'association « A Vastera Brigasca », pilotée par le professeur Liliane Pastorelli, par ailleurs conseillère municipale de La Brigue et condisciple de Remo Ruffini dans ses premiers pas scolaires en ce village, avait édité, à l'occasion de la journée, un numéro spécial « Journée du SITALPA » dont chacun trouva un exemplaire dans sa serviette. Avec l'accord de cette association, nous présenterons quelques articles de ce journal dans notre compte-rendu de la journée.

Le repas, très animé et amical a été servi au restaurant Le Mirval, face à la Mairie, qui n'a pas fait mentir ce jour-là sa qualité de « Logis de France »

Nous ne saurions donc trop conseiller à ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de se rendre récemment à La Brigue, d'y consacrer une journée. Comme nous ils en reviendront enchantés.

Après cet aperçu concernant la prise en compte et la mise en valeur du patrimoine de cette commune, nous souhaiterions revenir sur un autre aspect de ce « patrimoine » : en l'espèce, l'origine brigasque de l'un des très grands chercheurs de notre époque, le professeur Remo Ruffini, dont la maison familiale est toujours bien présente, accotée à son arcade au bord du torrent.

Ayant fort aimablement accepté, en dépit d'occupations incessantes à travers le monde, de participer à cette journée, il est arrivé tout souriant accompagné de plusieurs de ses amis et fidèles collaborateurs. Nous ne nous arrêterons pas ici sur le curriculum vitae ni les publications de ce savant qui remplissent des pages et que chacun peut retrouver sur Internet, mais plutôt sur le personnage lui-même, comme type remarquable de natif de notre département. Né à La Brigue en 1942 de mère française et de père italien il commença ses études au village. C'est en 1966 qu'il engage à Princeton aux USA une carrière de recherche en astro-physique théorique, en particulier sur les « trous noirs », qui lui confère une stature et une reconnaissance internationales lui permettant d'obtenir à Rome en 1978 la chaire de physique théorique de l'Université « La Sapienza ». Beaucoup le considèrent comme l'un des fils spirituels d'Einstein.

Et pourtant, dans son village, c'est un homme d'une simplicité souriante et avenante auquel on ne craint pas de s'adresser. Il arrive, toujours courant ou téléphonant, accompagné de plusieurs de ses fidèles ; en fait partie le professeur Pierre Couillet, de l'Université de Nice Sophia-Antipolis, « *Inventeur et fondateur de Aspen Mercantour et participant fondamental*

*dans les initiatives de l'ICRANET à Nice et en général* », selon Remo Ruffini lui-même. L'architecte Pietro Cascella qui participe volontiers aux projets de Remo Ruffini l'accompagnait également.

Les participants à la 11<sup>ème</sup> journée du SITALPA ont été fascinés par l'intervention de Remo Ruffini sur l'avenir de La Brigue et des Alpes-Maritimes en matière de recherche en astro-physique. Nous serions bien en peine pour la résumer ici. Nous en avons cependant tous retenu que grâce à son action, notre département va désormais figurer -au lieu de sites étrangers prestigieux eux aussi sur les rangs- parmi les hauts-lieux mondiaux de la recherche en astro-physique. Nous profitons de l'amabilité du journal *Nice-Matin* pour en rappeler les conséquences à court terme pour les Alpes-Maritimes. Il s'agit en particulier de la création à Nice-Cimiez, à la villa Ratti d'un site lié à l'Université de Nice Sophia-Antipolis, et particulièrement à la faculté des sciences de Valrose, où seront dispensés des cours du doctorat du réseau international d'astro-physique relativiste, « l'ICRANET ». *Nice-Matin* l'avait déjà évoqué dans un article du 6 février 2006. Le journal qui reprit ce thème le 14 octobre de la même année sous la plume de Sophie Casals nous a aimablement autorisés à publier cet article, identifiant la villa Ratti comme « *Centre de la planète astro-physique* », que nous intégrons donc à cette présentation.

Pour conclure, nous retiendrons l'association, lors de cette 11<sup>ème</sup> journée de La Brigue, d'un riche patrimoine architectural historique et naturel, identifié, protégé et remis en valeur par les responsables actuels de la commune. Plusieurs de ses « *enfants* », devenus eux aussi éléments fondamentaux de son patrimoine, et qui ne l'ont pas oubliée, la font profiter, chacun à son niveau, de leurs connaissances et de leur propre notoriété. Ils aident ainsi les responsables de la commune à lui faire surmonter divers handicaps que l'évolution du monde moderne lui a imposés, et lui faire retrouver un développement, une qualité de vie et une place de choix lui permettant de redevenir un centre actif peuplé d'habitants heureux... Vœux pieux ? Peut-être, mais au moins, cette 11<sup>ème</sup> journée d'étude du SITALPA nous a-t-elle permis de le formuler, et de rappeler que chacun se devrait de prendre une part de l'évolution de son propre destin en s'associant, selon ses capacités, à celui de sa commune.

Docteur Colette Bourrier-Reynaud  
présidente du SITALPA

Aux membres du Syndicat mixte touristique des Alpes d'Azur, aux intervenants, aux participants à cette journée d'étude dont le thème est « La Brigue, commune dans l'espace et le temps, à toutes et à tous les présents je souhaite la bienvenue, le conseil municipal, la population forment l'espoir que cette journée soit enrichissante, porteuse d'idées et vous laisse un souvenir impérissable. Mon propos, bref, veut être une présentation rapide de la commune. Voilà 60 ans, La Brigue et Tende redeviennent françaises. Ce retour s'accompagne d'une amputation territoriale, c'est une partition de la commune en trois entités : La Brigue et Morignole deviennent La Brigue (département des Alpes-Maritimes) ; Upega, Carmino, Viozena donnent la commune de Briga Alta (province de Cuneo) ; Realdo est rattachée à la commune de Triora (province d'Imperia).

La commune de La Brigue à l'extrême Nord-Est du département des Alpes-Maritimes, légèrement en retrait de l'axe de circulation 6204, confine avec le Piémont et la Ligurie. Sa situation géographique et les aléas de l'histoire font que notre commune est une zone de contact au sens propre comme au sens figuré, où les civilisations et leurs influences s'entrechoquent, interfèrent, créant une réelle entité « la terre brigasque » avec les us et coutumes, son dialecte spécifique, etc. etc.

La commune est riche et prospère dès le Moyen Age. Le maximum de population est atteint en 1820 avec 4400 habitants. Son économie est essentiellement agro-pastorale : centre lainier, banque de laine -rue du ghetto avec une race ovine spécifique « La brigasque » au même titre que Corse Mérinos. Pastoralisme intensif, basé sur une double transhumance d'estive en alpage, la transhumance hivernale : au Piémont, en Ligurie, mais essentiellement

sur la côte (en Provence). Cette race Brigasque qui permet à la fois le négoce de laine, la vente des agneaux de lait pour la boucherie, la vente des fromages frais « la brousse ou ricotta de brous (fromage fort) la tome célèbre litho du pays niçois.

L'agriculture est également importante et permet à la population de vivre en autarcie (plantation en banquette jusqu'à 1200 m) ainsi que la vente de fruits : pommes, reinette carle, etc... L'apiculture a aussi sa place, avec ses techniques et ses abris particuliers « a ca d'arbiné » (que vous aurez le loisir de voir à la maison du patrimoine.)

L'annexion manquée de 1860 (La Brigue est restée piémontaise malgré son vote), la création des voies de communications route, chemin de fer, l'attrait des métiers de l'huilerie avec naissance « Côte d'Azur », les tracasseries douanières des années 30 vident peu à peu la commune, accélèrent l'exode rural.

Cette déprise, la diminution de la pression de passage facilitent l'implantation de la forêt. Jusqu'aux années 1950, le débardage se fait par câble, l'exploitation du bois est prospère peut être même trop, en particulier 46-47 puis elle cesse peu à peu. La technique du blondin n'étant plus pratiquée. C'est l'ouverture de la route de l'amitié en 1983 et l'aménagement forestier de 1985 à 2000, avec la création de 30 km de pistes forestières qui font que la commune redevient forestière. (ex : dernière vente gré à gré l'ONF – 18 lots à la vente – 3 sont vendus – 3 sur la commune de La Brigue environ 2 700 m<sup>3</sup> = 75 000 €).

Mais la commune de La Brigue a également une vocation touristique –tourisme qui a évolué : de 1947 à 1960 la côte découvre La Brigue (tourisme familial, location estivale saison juillet, août, septembre, colonies de vacances de la ville de Nice) ; de 1960 à 2000 la côte achète La Brigue (achat par des Niçois, Cannois, Monégasques de résidences secondaires occupées aux vacances scolaires, 15 à 20 jours en août, quelques week-ends) ; depuis 2000 la clientèle évolue : Italiens, Britanniques, etc...

Paradoxe, La Brigue compte 3 hôtels, ces derniers fonctionnent d'avril à octobre novembre.

Les attraits touristiques sont multiples :

- Nature Randonnées pédestres, équestre, VTT quad 4x4 ; pêche, chasse, cueillette des champs ; spéléo Marguareis gouffre Sanson ; vallée des Merveilles Parc du Mercantour ; sentier d'interprétation ; via ferrata
- Culture La Brigue ne compte pas moins de sept monuments historiques : la collégiale Saint-Martin, la chapelle de l'Assomption, la chapelle de l'Annonciation, la chapelle Saint-Michel, le pont du Coq, vestige du château des Lascaris, Notre-Dame des fontaines appelée la « Sixtine des Alpes-Maritimes » referme les fresques de Baleison et de Canavesio datées de 1492 traitant de la vie et la passion du Christ très connue : 11 000 visiteurs.

Pour finir cet exposé, il faut parler de la typologie particulière du bâti brigasque, façade à la chaux à décors (186 répertoriés et toitures en lauze). Cette spécificité qui donne une âme, « un mieux vivre », nous essayons de la préserver : réhabilitation du bâti patrimonial pratiquement fini ; réhabilitation du bâti traditionnel avec des intervenants de l'école d'Avignon chantier école mairie, CAUE chantier école, programme international Alcotra III –avec BTP l'a.f.r.a.– chantier école, maison du patrimoine ; amélioration du cadre de vie (reprise des rues, enfouissement des réseaux, cache container etc).

J'arrive au terme de mon exposé, que j'ai voulu bref et non exhaustif, le but que je me suis assigné est de tracer le canevas de la plupart des interventions de la journée.

Ces dernières plus spécifiques plus précises compléteront votre approche de La Brigue. Soyez assurés qu'une attention toute particulière sera portée à vos propos qui, je l'espère, nous donneront matière à réflexion. Encore merci, à tous, de votre participation.

Jean Pierre Bronda  
maire de La Brigue

Je vous remercie d'honorer par votre présence, notre canton, avec cette journée d'étude consacrée à l'histoire et à la géographie de La Brigue.

Je voudrais, cependant, en préambule de nos travaux, vous préciser un point d'histoire de notre département peu connu et que j'ai retrouvé il y a quelques années au moment du 50e anniversaire du rattachement. Le 16 septembre 1947, ce sont 57 000 hectares des Alpes du sud qui passèrent de l'Italie à la France, augmentant d'autant la superficie du territoire des Alpes-Maritimes. Furent concernées les communes de : Tende 17 554,00 ha, Saint-Martin-Vésubie 9 234,85 ha, La Brigue 9 020,00 ha, Valdeblorre 6 475,28 ha, Isola 5 027,58 ha, Belvédère 3 000,13 ha, Saint-Sauveur-sur-Tinée 1 728,99 ha, Saorge 1 599,28 ha, Rimplas 1 199,97 ha.

Tels sont les accroissements de territoire portant sur 10 communes dont le Traité de Paris fit bénéficier les Alpes-Maritimes le 10 février 1947, traité qui fut ratifié le 16 septembre de la même année. Comment cela fut-il possible ? Certes les puissances de l'axe avaient perdu la guerre de 39-45, mais le général de Gaulle dès le 18 juin 1940, avait relancé la France libre dans le conflit au côté des alliés, permettant à la France de s'asseoir à la table des négociations.

Nous savons, maintenant, que dès 1943, Charles de Gaulle était habité par l'idée de faire retrouver à la partie est des Alpes-Maritimes, en un mot, à l'ancien Comté de Nice, ses frontières naturelles, c'est-à-dire, les lignes de crête ou encore de partage des eaux du Var et de la Roya. C'est ainsi que le 21 avril 1945, ce ne sont pas des troupes américaines mais la 1<sup>ère</sup> DFL, division préférée du général qui occupe La Brigue et Tende et hisse le drapeau français sur la place qui portera le nom du chef de la France Libre.

Pour l'histoire, c'est notre concitoyen, le colonel Maurice Guido, alors jeune lieutenant, originaire de Tende, pilote à la célèbre escadrille Normandie Niémen commandée par un Niçois le général Delfino, qui hisse le drapeau bleu blanc rouge devant l'hôtel de ville de Tende.

Mais l'histoire facilitera la tâche du fondateur de la Ve République.

Le maire de La Brigue Jean Pierre Bronda et moi-même avions tenu, lors du 50e anniversaire du rattachement, à décorer les façades de nos hôtels de ville respectifs de 7 oriflamme différentes dont les couleurs illustrent la diversité des puissances suzeraines de Tende et de La Brigue qui se sont succédées au fil des siècles et dont nos territoires, fiefs des Lascaris, firent partie : les comtes ou rois de Provence en 1257, les rois de France en 1481, le comte de Tende et La Brigue, Honorat, cède ses fiefs à la Savoie 193 ans après Nice dont la dédition date du 28 septembre 1388, la République Française et le Premier Empire de 1794 à 1815, la Savoie de nouveau, devenue le Royaume du Piémont-Sardaigne et plus tard Royaume d'Italie, ensuite et de nouveau République Française en 1947.

Entre temps, s'intercale l'épisode de 1860 et les 55 000 hectares, avec les populations qui les habitaient, oubliés par Napoléon III. Rappelons que l'Empereur, pour des raisons géopolitiques mais également idéologique et certains ajoutent quelque peu sentimentales, décide à Plombières d'aider le roi de Sardaigne, Victor Emmanuel II, Prince de Savoie, du Piémont et de Nice, à libérer du joug autrichien les riches provinces de l'Italie du nord. Les accords de Plombières du 21 juillet 1858 passé entre Cavour et l'Empereur des français tenus longtemps secrets prévoient une contrepartie composée de 150 000 hommes, sans laquelle l'unité italienne sous le sceptre de la Maison de Savoie était impossible ; la cession à la France de la Savoie et du comté de Nice le tout jusqu'à la ligne de partage des eaux du Var et de la Roya. Le traité de Turin du 25 mars 1860 le prévoit.

Les populations du Comté de Nice sont partout consultées les 15 et 16 avril 1860 tant à Nice qu'à Tende, La Brigue, à Breil comme à Saorge et dans toutes les autres vallées, Vésubie, Tinée ou Var. Pour la totalité du Comté de Nice, 25 933 votants sont comptabilisés dont 25 743 se prononcent pour le oui à la France et 160 pour le non, outre 30 bulletins nuls. A Tende il y a 1 non. A La Brigue et à Saorge tous les électeurs votent oui. Tout semble donc bouclé. C'était la totalité du comté de Nice avec ses frontières naturelles qui devait être rattaché à la France du Second Empire. Cependant, le traité prévoyait qu'une commission franco sarde délimiterait exactement les frontières. Le traité devait, en outre, être soumis à la

ratification du Parlement de Turin, Parlement où le comte de Cavour, le prestigieux président du conseil des ministres du royaume de Piémont-Sardaigne fut violemment attaqué par plusieurs députés qui l'accusèrent d'avoir bradé des territoires faisant partie du royaume : la Savoie et le comté de Nice. Je me suis penché sur le discours du grand homme d'Etat savoyard qui fut l'artisan de la création de l'Italie, prononcé les 26 et 29 mai 1860 devant la chambre des députés à Turin où Cavour fut obligé de défendre pied à pied le projet de traité avec la France indiquant notamment à son opposition : « Je crois qu'on ne peut gagner les grandes batailles comme celle de Magenta et de Solferino, que l'on ne peut conquérir les grandes forteresses contre Mantoue et Vérone si on n'a pas l'aide d'armées régulières nombreuses et fortement disciplinées ». Et d'ajouter, car il savait qu'il avait besoin de Napoléon III pour parfaire l'unité de l'Italie en faisant entrer dans le royaume de Victor Emmanuel II notamment la Toscane et les Etats Pontificaux : « Aujourd'hui, Messieurs, je vous le dis avec une profonde conviction, pour maintenir les masses françaises dans un esprit favorable à l'Italie, la cession de la Savoie et de Nice était nécessaire... » Durant les mêmes débats, il va préciser : « Maintenant j'en viens à la question de Nice, l'honorable député Rattazzi a dit que Nice était incontestablement une province italienne et pour le démontrer laissant de côté les arguments ethnographiques et géographiques, il dit qu'il croyait que Nice était italienne parce que en une circonstance précise Nice s'était librement donnée à l'Italie. Je suis peiné que l'honorable député Rattazzi se soit servi, je me permets de le dire, d'un aussi pauvre argument. Je ne veux pas examiner le vote que Nice fit en 1388 en faveur de la Maison de Savoie, je ne sais pas si les votes se passaient comme aujourd'hui...Mais que firent les Niçois, ont-ils déclaré vouloir devenir italiens ? Ont-ils seulement voulu se réunir sous la couronne d'un prince italien ? Mais non messieurs, il faut dire avec force, la Maison de Savoie n'était pas encore devenue italienne, elle avait encore ses racines et son siège en Savoie ; la dédition fut faite à Amédée VII, le comte Rouge, lequel tenait sa cour à Chambéry et il n'y a aucun doute qu'alors les Niçois eurent l'intention de s'unir à un prince savoyard, à un prince de langue française, à un prince qui siégeait du même côté des Alpes qu'eux... »

« Non messieurs, Nice n'est pas italienne...sûrement, il y a une nuance progressive entre Nice et le col de Tende, cependant, messieurs, je ne crois pas que l'on puisse contester que également dans ces parties du comté, les tendances françaises sont très irrésistibles ».

Cavour va également s'exprimer sur la régularité du vote de 1860 en précisant, je cite : « Je puis vous assurer que les opérations électorales se déroulèrent régulièrement ». En ce qui concerne la Haute-Roya, répondant au député Valerio, Cavour de poursuivre le 29 mai : « Distinguer la circonscription de Nice et le comté est une erreur, le comté de Nice correspond à la circonscription, certainement les cantons de la Haute-Roya faisaient partie du comté de Nice ».

Cependant, une commission de délimitation des frontières ayant été créée et suite à une forte pression de son opposition, de l'armée sarde et d'un certain désintéret de Napoléon III, malgré les avertissements du sénateur Pietri à Nice et le vote des populations, la convention signée le 4 mars 1861 va laisser en dehors du comté de Nice un certain nombre de territoires en aval de la ligne de partage des eaux, et ce, pour des raisons purement stratégiques et non cynégétiques comme quelques-uns l'ont cru.

Ce n'est que 86 ans plus tard que le comté de Nice retrouvera grâce à la ténacité du Général de Gaulle, de Georges Bidault, ministre des affaires étrangères et de Couve de Murville, à l'époque directeur du Quai d'Orsay, la totalité de son territoire.

La constitution française du 29 septembre 1946 prévoyant en son article 27 : « Que nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire n'est valable sans le consentement des populations intéressées ». La loi du 16 septembre 1946 va ordonner une consultation populaire à laquelle prendrons part les personnes âgées de plus de 18 ans et ce, sans distinction de sexe.

Le scrutin se déroula le 12 octobre 1946 et les résultats en furent les suivants : à Tende (93,95 % de oui) ; à La Brigue (96,07 % de oui) ; à Libre (67,94 % de oui) ; à Piene (65,00 % de oui) ; à Mollières (99,99 % de oui).

Et, contrairement à ce qui a été prétendu par quelques-uns, de même qu'en 1860 comme l'avait précisé Cavour, les 3 observateurs désignés par la Cour internationale de justice de La Haye, un Hollandais, un Suisse et un Suédois, deux hauts magistrats et un ministre plénipotentiaire ne révélèrent aucune anomalie sur les procès-verbaux des bureaux de vote dans les communes intéressées.

Mais ces 50 ans, 60 aujourd'hui, qui ont vu en Italie le retour de la démocratie après la chute du fascisme, régime qui avait un temps séparé les deux sœurs latines en créant artificiellement entre elles plusieurs contentieux notamment à propos du comté de Nice et de la Savoie, ce que Cavour s'était refusé à faire, ont été mis à profit des deux côtés des Alpes pour recréer des liens solides avec nos amis Italiens et contribuer à créer cette aire de paix en Europe qui dure depuis plus d'un demi-siècle en partie grâce à ces trois grands européens que furent Robert Schumann, Alcide de Gaspari et Conrad Adenauer.

Les 208 morts au champ d'honneur du canton de Tende et La Brigue lors des deux dernières guerres mondiales exigent de nous que nous persévérions dans cette voie.

José Balarello  
sénateur des Alpes-Maritimes  
vice-président du conseil général

« Les voies de communication, atout ou handicap pour le tourisme ? »

Lorsque les animateurs du SITALPA m'ont proposé de participer à cette journée d'étude, j'ai accepté sans l'ombre d'une hésitation. Puis, ultérieurement, j'ai été pris de quelques inquiétudes en m'apercevant que je présentais, en la matière, au moins trois défauts : je ne suis pas « brigasque », ou même originaire du Haut-Pays de la Roya... mais nul n'est parfait ; je suis géographe... mais je me soigne (et, à ce titre, espère votre indulgence) ; enfin, je suis économiste, et là, la situation est plus grave car vous savez ce qu'André Gide disait : « un économiste, c'est quelqu'un à qui vous posez une question... et lorsqu'il vous a répondu... vous ne comprenez même plus la question que vous lui aviez posée... ! »

Malgré ces trois handicaps, je vous propose que nous abordions néanmoins ce thème essentiel des relations entre infrastructures de transport et développement touristique.

N'attendez pas de moi un exposé universitaire, impeccable, rigoureux et presque inévitablement ennuyeux. Mon propos sera bref et s'attachera davantage à soulever des questions dont je souhaite que nous débattions qu'à vous présenter des réponses préfabriquées à des problèmes abstraits.

Comme vous le constatez, l'intitulé de notre propos est placé -et c'est délibéré- sous le signe de l'ambivalence, ce qui ne veut pas dire de l'ambiguïté. Et cette ambivalence, je me propose pour la souligner d'évoquer un modeste exemple personnel, pour vous dire comment je l'ai fortement perçu pour la première fois. L'affaire se passe il y a maintenant plus de 25 ans lors de l'achèvement de la reconstruction de la voie ferrée de la vallée de la Roya. Nous ne sommes alors plus très loin de l'aboutissement de ce superbe chantier, lorsque le conseil général d'alors demande à notre laboratoire -à l'Université- un rapport sur l'état des lieux et une réflexion sur les conséquences et les perspectives de développement liées à la réouverture de cet axe ferroviaire... à l'histoire agitée.

Je ne suis que depuis quelques dizaines de mois à l'Université de Nice, en provenance d'autres horizons, mais mes collègues, sachant que mes activités dans l'industrie me conduisent à avoir quelques lueurs dans le domaine de la métallurgie, de la mécanique, de l'industrie d'armement et de la construction de matériel ferroviaire, mes collègues donc me confient -gentiment- ce travail.

Je m'attelle à ce travail qui ne présente aucune difficulté, la documentation étant surabondante ; mais sur le point de l'achever et restant à cette rigueur apprise dans l'industrie qui consiste à ne jamais parler d'un sujet sans avoir vu dans le détail sur place, la situation, je prends contact avec l'ingénieur chef du chantier qui me propose une visite minutieuse in situ avec un parcours en draine du tronçon Breil-Saint Dalmas. Pour que nous puissions nous



arrêter autant que nécessaire sans gêner le chantier toujours en cours, l'heure de départ est fixée un matin de printemps en gare de Breil à... 5h30.

Je résidais alors à Coaraze, dans le Haut-Pays du Paillon et décide donc de « jouer le jeu » et d'accéder à Breil, sans passer par le littoral. Partant à 3 heures du matin, j'emprunte la vieille « route du sel » des ducs de Savoie par l'Escarène – le col de Braus – Sospel – le col de Bruis – la Giandola – Breil.

Parcours superbe (qui m'a valu un lever de soleil splendide sur les montagnes de votre pays) mais qui m'a fait prendre conscience véritablement de l'ambivalence de la situation du Haut-Pays azuréen en général et de celui de la Roya en particulier, écartelé entre deux contraintes consubstantiellement antagonistes : un cadre physique et historique extraordinaire disposant d'un potentiel inouï (je n'en énumérerai pas les composantes : vous qui l'habitez, vous les connaissez infiniment mieux que moi), d'une part ; des difficultés d'accès structurelles générées par ce cadre lui-même et qui en assurent à la fois la préservation et la difficulté de mise en valeur.

Rien d'original me direz-vous par rapport à ce qui est au fond le lot commun de l'ensemble des Hauts-Pays de la Côte d'Azur et des Riviera. Si, et pour l'illustrer, je me référerai encore à une expérience personnelle.

A la suite de la publication des textes multiples sur le développement de l'intercommunalité au tournant des années 1999-2000 les élus des communes des vallées des Paillons m'ont appelé en consultation pour la construction -assez complexe comme vous le savez- d'un contrat de Pays. Dans le Haut-Pays des Paillons, la situation n'est pas sans parenté avec la Haute-Roya, même si le milieu naturel est à la fois un peu moins contraignant, mais aussi un peu moins pittoresque. Comme pour vous, l'option du développement touristique se présente mais une différence significative se manifeste : c'est le caractère beaucoup plus modeste du patrimoine historique et culturel.

Si nous résumons donc les termes de cette ambivalence, nous retrouvons donc dans le Haut-Pays de la Roya à la fois : un domaine aux atouts considérables : milieu montagnard, paysages préservés, patrimoine culturel conséquent donc un potentiel touristique remarquable et déjà largement valorisé ; et, simultanément, un espace à faible pénétrabilité doté de réelles infrastructures de transport mais des infrastructures fragiles -non pas dans l'absolu- mais relativement à un cadre physique difficile et contraignant .

Je n'aurai pas l'impudence et l'imprudence d'évoquer cette fragilité, vous qui en êtes les usagers permanents vous la connaissez beaucoup mieux que moi : éboulements, coupures périodiques de routes ou de la voie ferrée, médiocre disponibilité du tunnel liée à sa fragilité.

L'ensemble a pourtant requis des investissements considérables, beaucoup a été fait avec la reconstruction de la voie ferrée, avec les travaux d'art sur la route 204 (tant d'ailleurs dans les secteurs italiens que français) ; mais les cols restent les cols, les gorges restent les gorges. Je ne doute pas que beaucoup parmi vous -élus ou non- considèrent que c'est encore insuffisant pour assurer les deux objectifs majeurs de toute infrastructure de transport : fort débit ; haute disponibilité.

Que des efforts restent à accomplir en matière d'infrastructures de transport dans une perspective de développement touristique implique que soient identifiés clairement les potentiels touristiques. Ceux de la Haute-Roya sont d'autant plus évidents que vous les valorisez déjà : tourisme de montagne ; tourisme vert ; tourisme culturel.

Rien d'original, mais cela implique deux observations : ce sont les mêmes potentiels touristiques que cherchent à exploiter les autres Hauts-Pays azuréens et il n'est pas douteux que dans cette configuration de concurrence, l'accessibilité ne joue un rôle déterminant ; en second lieu, ces potentiels touristiques définissent les types de fréquentation qui, à leur tour, déterminent un choix d'infrastructures et d'équipements au sens large du terme : si le potentiel du tourisme de nature fait l'objet d'une fréquentation individuelle, par petits groupes ou collective ; le potentiel touristique historique et culturel est, par essence, le gisement du tourisme collectif.

Ces remarques sont d'autant plus importantes que les Hauts-Pays ne peuvent pas rêver d'une logique touristique indépendante du « mastodonte » touristique de la Côte d'Azur et des

Rivieras, qui demeure à dominante balnéaire, à la belle saison, et de congrès, sur l'ensemble de l'année.

La Haute-Roya – comme les autres Hauts-Pays et plus qu'eux sans doute à cause de son formidable patrimoine – offre des possibilités de rééquilibrage, notamment dans l'exploitation des créneaux du tourisme collectif : exploitation des parenthèses distractives du tourisme d'affaires et de congrès ; exploitation du système -en pleine expansion- de croisières combinées ; exploitation du tourisme de séjour collectif hivernal (à composante plus ou moins sociale, comité d'entreprise, associations) de nouveau en pleine expansion dans le Pays mentonnais.

Vous voyez naturellement quelles sont les implications en terme d'infrastructures au sens large : bon débit et totale disponibilité de l'axe routier (et subsidiairement de la voie ferrée) mais aussi, dans les villages, aires de stationnement de manœuvre et mise au gabarit des voies d'accès pour recevoir des autocars de tourisme. [C'est un détail, qui n'en est pas un, mais un village qui veut recevoir cinq autocars de tourisme simultanément doit disposer d'une surface plane, plate et goudronnée de près d'un hectare...]. Je ne parlerai même pas des autres infrastructures d'accueil : restaurants de qualité, structure d'orientation et d'information pour visiter, circuits... on glisse en la matière de l'investissement infrastructure à l'investissement en personnel). Noter, au passage, que la proximité du formidable potentiel d'hébergement du littoral laisse peu de place en la matière au Haut-Pays et resserre le créneau touristique potentiel sur un aller-retour dans la journée.

Ajoutons d'ailleurs, et cela me servira de transition vers l'autre versant de la relation transport-tourisme, dans cette perspective les effets potentiels de l'amélioration de la disponibilité du tunnel de Tende (voire, à toute autre dimension, la mise en place d'un nouveau tunnel...)

Si l'on voit très clairement les relations positives et synergiques entre infrastructures de transport et développement touristique, il n'est pas douteux que ces relations soient ambivalentes, voire équivoques.

Je vous épargnerai le presque inévitable couplet sur les effets dévastateurs du tourisme de masse. A l'heure où il faut prendre rendez-vous plusieurs mois à l'avance pour visiter le Palais de l'Alhambra à Grenade ou le Musée des Offices à Florence... les églises baroques de votre Haut-Pays ne sont pas menacées ; il n'en demeure pas moins que parce qu'il est exceptionnel, le potentiel touristique de montagne méditerranéenne de la Haute-Roya est fragile. Vous savez, mieux que moi, ce qu'il en est de la Vallée des Merveilles en dépit des précautions prises, de l'information diffusée. Personne parmi vous ne souhaite que les œuvres de Canavesio à Notre Dame des Fontaines n'aient jamais le malheur de recevoir plusieurs centaines de visiteurs par jour à la belle saison...

Mais, fondamentalement, le problème est ailleurs et ouvrir un territoire grâce à des moyens de transport c'est prendre le risque de l'ambivalence de cette ouverture. S'agissant du Haut-Pays de la Roya -comme d'un certain nombre d'autres Hauts-Pays de la Côte d'Azur- le problème central est celui de la tragique pénurie foncière du littoral.

Je ne vous apprendrai rien : le marché foncier de la Côte d'Azur fait l'objet d'une demande régionale, nationale, européenne et même mondiale. Or, comme vous le savez, la disponibilité du foncier constructible sur le littoral atteint un niveau d'une faiblesse inouïe (un récent travail, à la communauté d'agglomération d'Antibes Sophia Antipolis, nous a montré qu'en l'état des plans locaux d'urbanisme, une centaine d'hectares à peine demeurent constructibles sur l'ensemble de la communauté d'agglomération). La situation de pénurie foncière est générale et en cours d'aggravation rapide, vous en connaissez le résultat : des valeurs foncières et des prix de l'immobilier prohibitifs, qui -sans même évoquer le cas « pittoresque » du logement social- pose d'une manière insoluble la question du logement pour actifs.

Améliorer l'accessibilité du Moyen et du Haut-Pays c'est désormais, à terme bref, l'ouvrir à un afflux de résidents pour qui le mouvement domicile-travail ne se mesure désormais plus en kilomètres mais en temps.

Vous me direz que le phénomène ne vous est pas inconnu : je suppose que vos communes, comme à présent la plupart de celles de l'arrière-pays, connaissent plus d'électeurs inscrits que de résidents effectifs. Rien d'anormal mais une chose pour une commune est d'accueillir des résidents de week-end ou d'été qui préfèrent exprimer leur vote dans une communauté où il aura du sens que de le noyer dans les masses des métropoles urbaines – une autre chose est de se transformer -grâce précisément à des infrastructures de transport très performantes- en communes dortoirs conduites à accueillir une population nombreuse, aux besoins élevés, aux exigences fortes et qui modifient non seulement le contenu démographique mais le contenu social et éventuellement politique d'une petite communauté villageoise ou urbaine.

Je ne m'attarderai pas sur cet aspect -nous en débattons, si vous le souhaitez- qui biaise à terme toute la relation Haut-Pays/aire métropolitaine littorale.

Le second problème est celui, spécifique au Haut-Pays de la Roya, des relations avec l'au-delà de la frontière. Je n'entrerai pas dans le détail des débats déjà anciens sur les problèmes posés par cette infrastructure essentielle qu'est le tunnel de Tende. Qui ne souhaiterait sa modernisation, l'amélioration de sa capacité et de sa disponibilité pour intensifier les relations avec nos partenaires italiens à l'heure où la construction européenne ambitionne de valoriser les espaces transfrontaliers, précisément pour achever d'effacer les frontières à l'intérieur de l'Union ?

N'attendez de moi aucun propos convenu, ni officiel car je ne suis ni un européen militant, ni un européen convaincu, tout juste un européen résigné. Mon propos est ailleurs, étayé sur des observations techno-économiques.

Comme vous le savez, l'Europe souffre d'une gravissime pénurie de portes et de passages transalpins ouverts à ses flux de marchandises et de personnes. Flux dont l'expansion vertigineuse constitue le substratum de l'économie moderne, comme la production a constitué celui de l'économie du XXe siècle. Comme vous le savez, cette pénurie de liaisons transalpines est particulièrement aiguë dans la partie franco-italienne de l'arc alpin. Comme vous ne le savez peut-être pas, avec des pointes de 140000 véhicules/jour (dont un quart de poids lourds) l'autoroute A8 approche de conditions de fonctionnement limites par rapport aux normes de sécurité en vigueur, l'absorption du trafic par le réseau italien (malgré les considérables investissements dans le secteur de Vintimille), n'est pas beaucoup plus brillante.

Il est évident que dans ces conditions, toute porte transalpine à débit élevé et à bonne disponibilité verra arriver mécaniquement un flux de trafic considérable et spécifiquement de ce qui constitue la base du trafic international : les flux de marchandises par voie routière.

Nous sommes là au cœur de l'ambivalence que j'évoquais en ouverture de mon propos. Ouvrir un territoire grâce à la modernisation et au renforcement de ses infrastructures de transport appelle plusieurs observations à la fois techniques et économiques : l'observateur moyen a souvent l'impression d'une course plus ou moins permanente entre le développement d'une infrastructure et la croissance des flux qui l'utilisent. L'argument de bon sens -et faux- se résume à la formule populaire : « bien entendu, ils (on ne sait trop qui) ont prévu trop petit ». En fait, la situation est beaucoup plus complexe (d'excellentes études de Réseau ferré de France et du Laboratoire de l'Ecole des Ponts et Chaussées à propos du réseau TGV l'ont prouvé) : la modernisation d'une infrastructure de transport est toujours insuffisante car ce n'est pas le flux qui exige l'infrastructure mais c'est l'infrastructure qui génère le flux... ; en second lieu, dans le cas du Haut-Pays de la Roya, pour spécifique que soit la situation, elle n'est pas dissociable de l'évolution prévisible des grands réseaux routiers, autoroutiers et ferroviaires sur le littoral (contournement autoroutier, ligne à grande vitesse) ; en troisième lieu enfin, une différence doit être établie entre la situation de la voie ferrée dont les caractéristiques techniques (même en cas d'électrification) demeurent très contraintes (pentes jusqu'à 2,5%, tunnels hélicoïdaux) et celle de l'axe routier qui combiné à une évolution du tunnel vers une meilleure disponibilité peut contribuer à faire du Haut-Pays de la Roya, pour le meilleur et pour le pire, une « Porte transalpine » majeure.

Dès lors, ma conclusion sera brève – et passablement « irresponsable » comme il en est toujours du technicien parce qu'il n'a pas à assumer les choix politiques.

Il n'est pas douteux que dans la perspective de sa pleine mise en valeur touristique, le Haut-Pays de la Roya a le choix entre une ouverture majeure avec ses implications européennes et internationales ou bien demeurer, pour reprendre l'expression que j'évoquais tout à l'heure un « bout du monde ». Mais à mon tour de vous poser deux questions : si vous êtes un « bout du monde », est-ce que de l'autre côté de la montagne et de ce qu'il reste de frontière, il n'y aurait pas, par hasard, un autre « bout du monde » ? et puis, dans ce cadre européen qui, vaille que vaille, se construit, est-ce que le rôle des « bouts du monde » ne serait pas de mettre les mondes bout à bout ?

Régis Derrieux,  
maître de conférence à l'Université de Nice

Prix nobels, professeurs et chercheurs. L'élite de l'astrophysique se retrouvera dans un an villa Ratti, à Cimiez. L'Icranet, organisation internationale de recherche scientifique en astrophysique relativiste a en effet choisi d'installer son siège social à Nice.

Pourquoi la capitale azurée ? « Il y a un aéroport international, une université de 26 000 étudiants, la présence d'Alcatel Alenia Space », énumère le professeur Remo Ruffini. Le président d'Icranet était hier à Nice où il a fait le point des travaux prévus Villa Ratti.

A l'entrée, chercheurs et visiteurs seront accueillis par une statue du sculpteur italien Pietro Cascella. Une équation d'Einstein, la femme primordiale et la terre symboliseront l'univers. « Sur la façade de la villa on va retrouver le vert d'époque, » explique le Pr Ruffini. Dans le parc situé au Nord, une salle de conférence en verre et acier intégrera un mur ancien et des arbres centenaires. Montant de ces travaux : 1,5 million d'euros. « Ils seront financés en partie par Icranet et nous allons solliciter des subventions du conseil général, régional et de la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur ». Des conférences « C'est une chance pour Nice et l'université de Nice Sophia Antipolis qui sera en contact avec les plus grands scientifiques en astrophysique », souligne Agnès Rampal, adjointe au maire déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche. Une convention a en effet été signée avec la Faculté : les savants d'Icranet pourront donner des cours à l'Université et les chercheurs azuréens passer un an auprès de l'organisation internationale. Le public aura-t-il accès à ce « temple » de la recherche en astrophysique ? « Des conférences seront organisées et nous ferons en sorte de communiquer la science au grand public. » De là à dire que la théorie du big bang n'aura plus aucun secret pour les Niçois...

L'astrophysique relativiste étudie la formation des trous noirs. Le Pr Remo Ruffini a créé Icranet pour mettre en réseau une communauté de physiciens théoriciens qui interprètent les données des satellites. « On échange via internet, mais c'est important d'avoir un endroit pour pouvoir se retrouver, souligne le pr Remo Ruffini. Un théoricien n'a pas juste besoin d'un papier et d'un crayon, il doit pouvoir discuter avec d'autres chercheurs de problématiques. Cette stimulation intellectuelle est fondamentale ». Elle bénéficiera aux étudiants du doctorat de l'Université de Nice qui auront ainsi la chance de rencontrer des nobels ou des nobelisables. « La recherche de pointe fait avancer la connaissance, commente Pierre Couillet, professeur de physique à l'Université. Comprendre l'univers, c'est ce qui nous distingue des animaux. Quand on est à la frontière de la science, on a besoin des appareils les plus performants ainsi on fait avancer la technologie avec l'aide d'industriels dans le domaine des satellites, des antennes ou des lasers. Ces avancées technologiques trouvent aussi des applications en médecine. »

Sophie Casals  
(Nice-Matin, 14 octobre 2006)

## Terres brigasque, terre de légendes

*Comme dans toutes les communautés de montagne où l'hiver n'en finit pas de produire des nuits interminables, les gens se rassemblent dans de longues veillées pour se distraire autant que pour se rassurer face à des éléments qui leur inspirent des craintes irraisonnées et par là encore plus terrifiantes. Pour se réconforter mutuellement, on élabore petit à petit et par couches successives un monde merveilleux dans lesquels des êtres puissants - les Saints - se mêlent de la vie des hommes pour les aider ou les punir.*

*La Terre Brigasque n'échappe pas à cette règle. Des légendes sont nées, ont été transmises, sont désormais oubliées. Elles ont toutes pour fondement des personnages ou des localités que les habitants connaissaient bien et qui pouvaient présenter quelque originalité géographique, ce qui ne manque pas sur notre territoire. Ainsi, l'intermittence des sources qui jaillissent sous le sanctuaire de Notre Dame des Fontaines demeura longtemps inexpliquée, et donc considérée comme un caprice des dieux. La grande échancrure que constitue dans la ligne de crête le «Bal- con de Marta» a donné lieu à une belle histoire d'amour romantique.*

*Le relief particulier lié à la géologie calcaire du Marguareis intriga pendant des millénaires. Son aspect effrayant ne pouvait être qu'un instrument de punition des cieux courroucés.*

*C'est cette légende qui a été choisie pour illustrer la journée du SITALPA puisqu'une communication a pour thème justement le Marguareis.*

### *La punition de Sant'Erim*

C'était au temps où les Saints avaient pris l'habitude de se transformer en pauvres mendiants pour éprouver le cœur des hommes.

Le récit suivant s'est déroulé il y a bien longtemps, du côté des Sèvulaï. En ce coin perdu de montagne, il y avait un riche et autoritaire propriétaire d'alpage, avec trois mille brebis.

Sant'Erim, sous l'apparence d'un mendiant, se présenta devant cette vastera au moment de la traite des brebis. Humblement, il attendit, mais personne ne faisait attention à lui car les bergers ne pouvaient pas se laisser distraire jusqu'à ce que le seau soit plein.

Ce n'est que lorsque le dernier récipient fut rempli que le propriétaire s'aperçut de la présence du vieil homme et l'interpella durement :

- « Et toi, que veux-tu ? Tu ne vois pas que tu me fais de l'ombre ?

- Donnez-moi, s'il vous plaît, un peu de lait pour y tremper le quignon de pain sec que les gens de Carnino m'ont gentiment offert »

Un rire cruel qui résonna jusqu'au sommet du Marguareis fut la réponse du riche.

- « Plutôt que de donner une seule goutte de lait à un vieux vagabond comme toi, je préfère renverser tout le chaudron »

Et en effet, il ordonna à ses employés de renverser tout le lait sur la prairie.

Les employés, des jeunes apprentis qui montaient l'été de La Brigue et de Upega pour apprendre le métier de berger furent obligés d'obéir à contre cœur. Ils renversèrent donc tout le lait de la journée qui se

mit à dévaler l'alpage en de nombreux ruisseaux qui semblaient gémir avant de disparaître, comme absorbés par la montagne.

Le maître des lieux lança au vieil homme un regard de défi. Sant'Erim s'en alla tristement en murmurant une phrase qui, sur le moment, sembla mystérieuse : « Et déjà les gros nuages approchent »

Le riche propriétaire du troupeau leva les yeux et vit arriver du côté du Mongioie de gros nuages noirs qui avançaient rapidement comme une armée menaçante, obscurcissant la lumière du jour. Entre temps, le mendiant avait disparu.

Jusqu'au soir, et pendant toute la nuit, les éléments se déchaînèrent avec foudre, pluie violente et grêle. Aux premières lueurs du jour, le riche jeta un coup d'œil : de Castel Frippi à Pertèga, en passant par le col des Seigneurs et la valle dei Maestri, l'herbe grasse du pâturage avait disparu, remplacée par une roche grisâtre percée de cavités où le lait s'était infiltré dans les entrailles de la terre et où les brebis avaient disparu.

Le riche patron fut ruiné et réduit à son tour à la mendicité.

Ce n'est que bien plus tard, lorsque les bergers de Piaggia, de Upega, de Carnino, de Realdo, de Morignole et bien sûr de La Brigue construisirent une chapelle en l'honneur de Sant'Erim que la montagne redevint le beau pâturage où il fait bon, de nos jours encore, passer l'été avec le troupeau.

Il reste cependant une trace de la punition infligée par le saint pour rappeler le devoir de générosité : ce sont les cavités et les gouffres maintenant explorés par les spéléologues.

## Un «microcosme» structuré en diverses couches sociales

La Terre Brigasque a donné naissance ou a accueilli de grandes familles et des personnages qui ont contribué à la renommée ou à la prospérité du village (et même les deux à la fois). Des études plus complètes paraîtront dans nos prochains bulletins. On se bornera ici à donner quelques illustrations significatives car le souvenir est encore inscrit dans les rues et les bâtiments du village.

### *Parmi les intellectuels,*

Paolo Filippi et Giuseppe Beghelli illustrent deux aspects et deux époques de la littérature.

**Paul Filippi** vécut à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Ministre plénipotentiaire du duc Charles-Emmanuel de Savoie, il rédigeait dans chaque cour visitée des "divertissements" ou mettait sa plume au service du souverain. Ces textes et ses poèmes ont été publiés à Turin en 1601.

Quant à **Giuseppe Beghelli**, «soldat et écrivain de la démocratie», il fut un patriote qui mena une vie courte mais intense en accumulant fébrilement toute une œuvre faite d'études historiques, de romans ainsi qu'une abondante correspondance. Une sorte de héros romantique.



*Les professions libérales* (banquiers, avocats, magistrats, architectes, etc...) firent souvent des carrières nationales et internationales comme les familles Barucchi, Beghelli, Banaudi et surtout Arnaldi. Cette famille, étroitement liée à la Maison de Savoie, mit sa réussite économique et son influence politique au service de La Brigue. On retiendra l'action de Jean-Baptiste qui créa et dota généreusement la fondation «Arnaldi» destinée à accueillir et éduquer les enfants du village. Par ailleurs, la somptueuse maison familiale a été léguée pour servir de logement social.



*Les hommes d'épée* sont représentés par le général **Jean-Baptiste Rusca**. Après avoir guidé les troupes de Masséna par les montagnes brigasques, il participa à toute l'épopée napoléonienne. Il tomba en 1814 à Soissons avec le titre de Baron d'Empire. Plus près de nous dans le temps, le colonel **Jean Pastorelli** (qui a droit à une statue) était né à Nice. Il fut mortellement blessé à l'âge de 52 ans dans la guerre contre les Turco-Lybiens en 1911 à Aïn-Zara Sa famille vit encore à La Brigue.



**L'abbé Jean-Baptiste Spinelli** fut à la fois un grand ecclésiastique qui participa à un conclave, un diplomate de haut rang et le Secrétaire d'Etat du Duc de Savoie. On lui doit la création d'une Fondation hospitalière richement dotée pour son fonctionnement et surtout un bijou de l'art baroque : la chapelle octogonale Saint Michel.



Si les charges et les fonctions retiennent les notables loin de La Brigue une bonne partie de l'année, ils font néanmoins de longs séjours pour administrer leurs biens.

*Dans la noblesse* enfin, la position des Lascaris est prédominante par leurs pouvoirs et leurs réseaux. Mais la branche brigasque s'éteint à la veille de la Révolution. Il reste des descendants indirects et des co-seigneurs qui restent très liés au château. Les autres familles nobles ont des liens de parenté avec les Savoie ainsi qu'avec l'aristocratie française, comme les D'Alberti della Briga ou les Valletti-Borgnini. Par leur culture, leur ouverture d'esprit, leurs modes de vie, les membres de ces familles apportent au village une tonalité d'élégance et de raffinement. En raison de leur pouvoir politique et de leur autorité morale, c'est vers eux que la population se tourne pour demander conseils et assistance.

## La Société Brigasque

Dans un village de montagne, on s'attend à trouver des agriculteurs, des éleveurs, des bergers et une gamme de «petits métiers» (selon l'expression consacrée mais impropre car il n'y a pas de métiers qui seraient «grands» et d'autres «petits»).

La Brigue n'échappe évidemment pas à cette règle. Mais ce serait faire preuve d'ignorance que de faire l'impasse sur ce que fut l'histoire socio-économique particulière de cette bourgade parmi les plus peuplées, les plus actives et les plus riches du Comté de Nice avant la déferlante touristique azurée.

A juste titre, les bergers qui occupaient le territoire au rythme des saisons de la transhumance et qui assuraient ainsi les liens entre la haute montagne et les littoraux provenço-ligures (et même monégasques puisque les terrains où se serait élevé le mini Hong-Kong de Monte-Carlo servaient de pâture aux brebis brigasques) occupent une place privilégiée dans notre mémoire collective.

Mais, tout focaliser comme on a parfois tendance à le faire sur l'aspect rural uniquement, c'est méconnaître ce qui a fait la spécificité de La Brigue par rapport à d'autres communes. La mise en place progressive pendant plusieurs siècles d'une société complexe, structurée et hiérarchisée, avec des «élites» dans tous les domaines, aussi bien dans les affaires que la culture, les armes ou la diplomatie, et même une aristocratie locale étroitement liée à la Maison de Savoie qui présida aux destinées brigasques du début du XVI<sup>e</sup> siècle à juin 1946 mérite qu'on s'y attarde.

En somme, une société comparable à celle française de l'Ancien Régime, avec le Clergé (on a compté jusqu'à 12 membres de cet Ordre au XIX<sup>e</sup> siècle), la Noblesse (voir les armoiries qui figurent sur de nombreuses habitations) et un Tiers-Etat comprenant tout le monde agraire, mais aussi une Bourgeoisie de robe et une Bourgeoisie d'épée.

La parution de ce bulletin donne l'occasion de rappeler cet élément fondamental pour la compréhension de la visite du village.



**Bergères et bergers gardent une place privilégiée dans le cœur de chaque Brigasque ...**



**... ainsi que les métiers liés à la mise en valeur des produits de l'élevage : la marchande de lait et la marchande de brous**

**Toute une population active, laborieuse, économe, solidaire a mis ses compétences et son savoir-faire au service de la vie du village. Des métiers aujourd'hui disparus**



**Le «bon vieux temps», quand malgré les difficultés ou les différences d'opinion, l'amitié était la règle**





## **Épisodes de vie brigasque : de l'Ancien Régime au rattachement de 1947**

Depuis l'Ancien Régime jusqu'à nos jours, le village de La Brigue a changé plusieurs fois de nom. Elle s'est appelée Brigue de Nice, Brigue Maritime et La Brigue tout court. C'est une pluralité de dénominations qui témoigne des péripéties traversées par une communauté à l'histoire riche et mouvementée, fruit d'épisodes de vie locale animée et de décisions internationales à l'impact souvent dramatique. Une communauté jadis très peuplée, la troisième après Nice et Sospel, dont l'économie reposait sur un immense territoire de forêts et de pâturages et sur des habitants, décidés à gratter toutes les parcelles labourables et à valoriser au maximum les ressources naturelles, mais aussi faciles à s'enflammer autant qu'à se diviser.

Bien qu'érigée en fief pour favoriser une branche cadette des comtes de Tende et passée en 1406 sous la domination des princes de Savoie, lorsque Jean Lascaris prêta serment de fidélité au comté Amédée VIII, elle n'avait rien perdu de ses franchises médiévales, ni de ses coutumes. Les antiques parchemins, ratifiés par les seigneurs et les statuts municipaux, entérinés par le sénat de Nice, étaient là pour le prouver. Ainsi, les individus, brigasques ou étrangers, et la collectivité se conformaient à des règles édictées en 1585 qui prévoyaient les comportements licites et sanctionnaient ceux qui causaient du désordre. Nul n'y échappait, pas plus les consuls, choisis parmi les gens lettrés et aisés, que les « abbés du bal » ou les boulangers, les uns tenus à respecter les fêtes du calendrier liturgique et les autres à fabriquer un pain « bien pétri et cuit », composé uniquement de farine de froment<sup>1</sup>. Et ces statuts, avec leurs trois cent quatre-vingt-treize chapitres qui concernaient les divers aspects de la vie d'une communauté, étaient toujours en vigueur à la fin du XVIIIe siècle comme si, dans les Alpes, le temps s'était arrêté.

Ce fut à partir des guerres de la Révolution et de l'Empire, occasion d'ouverture d'horizons géographiques et culturels et de brassage pour les hommes, que la modernité devait faire irruption dans ces montagnes et bouleverser des habitudes séculaires de façon irréversible.

### **La Brigue sous l'Ancien Régime**

C'est justement un document du XVIIIe siècle qui nous fournit un ensemble d'éléments et d'informations susceptibles de reconstituer la réalité économique et sociale de La Brigue dans les dernières décennies de l'Ancien Régime. Il s'agit d'une enquête, réalisée par l'intendant général de la province de Nice Joanini, sur instructions de Turin, à un moment où, les armes se taisant, les enquêteurs pouvaient se rendre sur le terrain et récolter les données statistiques recherchées par le gouvernement. Car le but était de connaître les pays de Sa Majesté sarde, montrant leurs caractéristiques historiques, leurs insuffisances et richesses, exploitées ou exploitables, afin de pallier les unes et de gérer au mieux les autres, pour le plus grand profit de l'État.

Dans le rapport rédigé par Joanini, la description de La Brigue commençait par son territoire qui, couvrant plusieurs milliers de « starate », (39 000 précisait-il),<sup>2</sup> était l'un des plus vaste du comté. Il suffit de songer qu'il s'étendait de part et d'autre des Alpes et touchait les communes de Tende, Saorge, Pigna, Chiusa, Limone, Ormea, Mondovì et Frabosa dans les États de Savoie et se prolongeait vers le sud voisinant Triora, Mendatica, Pornassio et Cosio dans la république de Gênes. Le fait est que, outre le chef-lieu, elle comprenait cinq hameaux situés en deçà, comme Morignole et au delà, comme Realdo, Piaggia, Carnino et Upega. Construits à plus de deux mille mètres d'altitude et desservis par des sentiers étroits, escarpés et, qui plus est, à la merci des intempéries, il est évident que les communications avec leurs compatriotes étaient difficiles, voire inexistantes quand les rigueurs de l'hiver rendaient les chemins impraticables. D'où des

---

<sup>1</sup> Archives départementales des Alpes-Maritimes (ADAM), E 095/002 et E 095/003, statuts municipaux de 1595 révisés en 1707 et dans la période 1769-1790. À cet égard voir aussi Beltrutti G. *Briga e Tenda. Storia antica e recente*, Bologna, 1954 et Pastorelli L. *La Brigue au cœur*, 1987

<sup>2</sup> La *starata* (le stétére français) était une mesure du pays, correspondant à 1544, 49 m<sup>2</sup>

tiraillements et des tendances centrifuges, prêts à se manifester dès que les circonstances leur en donnaient l'opportunité.

Sur ce territoire, où prédominaient les bois et les terrains en friche voués au pacage, à la date de l'enquête de Joanini vers 1750, vivaient 400 familles et 2 120 personnes, employées, quelques unes dans le transport du sel de Breil à Tende, et les autres, bergers pour la plupart, dans l'élevage, possédant des troupeaux de cinquante têtes chacun. Dans le village, il y avait néanmoins une soixantaine de vaches et autant de bœufs et une centaine de mulets et d'ânes, cependant le menu bétail l'emportait sans conteste et on le voyait en été, dans les alpages, où affluaient quinze mille moutons et chèvres. Par conséquent, l'économie était essentiellement pastorale : on vendait du fromage et de la laine, ainsi que des bêtes, surtout pendant la foire qui se tenait du 7 au 9 septembre. Alors, on venait nombreux du Piémont, d'Entraques notamment, de Ligurie et du comté de Nice, pour faire des affaires et pour s'évader de la routine quotidienne. Et peu importaient les deux journées de marche qu'il fallait aux Niçois et aux habitants de Cuneo pour grimper jusqu'au cœur de la terre brigasque : l'aventure du voyage pimentait peut-être le déplacement.

De par les contraintes de la transhumance, dès le mois d'octobre les bergers quittaient les sommets des Alpes et se transféraient avec leurs moutons vers le littoral, louant à longueur d'années des bandites à proximité de Nice et de Monaco ou dans la principauté d'Onelle, possession sarde enclavée dans la république de Gênes. Ces départs, inscrits dans le rythme des saisons, constituaient en même temps une bouffée d'oxygène, aussi bien pour les partants que pour ceux qui restaient sur place. En effet, les premiers, sans négliger le cheptel, trouvaient le moyen de rentabiliser leur absence s'adonnant à des travaux d'appoint, ramassant les olives par exemple, et les seconds pouvaient vivre de façon plus convenable de leur labeur et des récoltes issues de l'agriculture locale. Parmi celles-ci, les enquêteurs recensaient du froment, du seigle, de l'avoine, du foin, des légumineuses, des fruits, principalement des noix et un petit vin qui, s'il ne tenait pas la comparaison avec de grands crus, il avait le mérite d'agrémenter une alimentation peu variée.

Pour moudre ces céréales, sur le terroir de La Brigue il y avait sept moulins, appartenant à une dizaine de propriétaires, auxquels les utilisateurs versaient un droit non négligeable. La communauté les avait aliénés au XVIIe siècle pour faire face à son endettement, comme elle s'était séparée des pâturages. Il s'ensuivait que ses disponibilités financières étaient fatalement réduites, ce qui gênait la gestion de la chose publique et compromettait même la conservation des archives. Car la maison commune offrait si peu de garanties que les édiles avaient déposé les « écritures » chez un particulier, les renfermant dans une armoire qui s'ouvrait avec trois clés, gardées par trois individus différents. À l'évidence, dans ces lieux, on préférait pécher par prudence plutôt que par confiance. La pénurie de recettes expliquait pareillement le mauvais état des routes, constaté par l'intendant Joanini ; pourtant, observait-il, leur entretien ne coûtait pas une fortune.

Parmi les sept moulins, un seul revenait aux descendants des anciens seigneurs du pays. Il est vrai qu'en 1750 les derniers Lascaris n'étaient plus que l'ombre de leurs ancêtres, ces maîtres puissants et aguerris, alliés traditionnels des Angevins, contre qui, en 1388, les Niçois avaient sollicité la protection des comtes de Savoie. Ils détenaient toujours une partie du fief et de sa juridiction et en touchaient les revenus, mais ils n'apparaissaient plus sur le devant de la scène ; d'ailleurs, l'un d'eux, François Jacinthe, avait choisi de s'installer à Saorge. Et puis, loin de monopoliser la seigneurie, ils la partageaient avec deux autres familles : les Blancardi, des « étrangers » résidents à Turin, pour lesquels La Brigue n'était qu'une réminiscence féodale et les Spinelli qui, par contre, étaient des Brigasques de souche, de cœur et de domicile.

Atout appréciable pour une communauté peuplée et passablement éloignée des centres urbains, un médecin, un chirurgien et un pharmacien tenaient boutique dans le village. Grâce à des bienfaiteurs, il y avait un hôpital pour les indigents, dont les habitants en faisaient un usage fort modeste. Plusieurs notaires se souciaient de leurs biens matériels et un corps de vingt-quatre célébrants, relevant du diocèse de Vintimille, prenait soin de leur salut spirituel. Le fait est que les églises étaient nombreuses et la ferveur religieuse enracinée, comme le témoignait la présence de deux confréries de pénitents, l'Annonciade et l'Assomption, et de quatre monts-de-piété. Fondés par des âmes pieuses et attachées au pays natal, ces monts, qui se nommaient Lanteri, Alberti, Sassi

et Spinelli, visaient à doter des jeunes filles pauvres, de la famille des fondateurs. L'une d'elles prévoyait également de rétribuer un maître d'école pour inculquer les rudiments du savoir aux enfants défavorisés. En somme, mélangées à des zones d'ombre, le tableau brossé par Joanini mettait à jour des lumières qui démontraient la nature profonde d'une race laborieuse et généreuse<sup>3</sup>.

Ce que ce tableau ne saurait révéler, étant donné son approche sectorielle, c'était que les contrées de la haute Roya n'étaient pas sûres, loin de là. En vérité, partout dans le « contado », en dehors des bourgades, des bandes de brigands effrayaient et rançonnaient les honnêtes gens, mais dans les alentours de La Brigue elles semblaient particulièrement actives et redoutables. Il était donc risqué de s'y aventurer, puisqu'elles infestaient ces terres isolées, y faisant régner leur loi. Les autorités en étaient informées et avaient transmis les plaintes des Brigasques au roi qui, comprenant l'urgence de la situation, avait octroyé à ses fidèles sujets un privilège rarissime. « Aux dispositions déjà adoptées par nous pour contenir et éradiquer les bandits qui désolent ces parages et menacent singulièrement le lieu de La Brigue, nous voulons ajouter - proclamait Charles Emmanuel III - celle de permettre aux particuliers habitant dans ledit lieu le port d'armes à feu pour toute l'étendue de son territoire et même au-delà, au cas où, poursuivant les bandits, il leur arriverait de dépasser les frontières de ce lieu ». Avec une telle ordonnance, des dérives fâcheuses étaient possibles et Charles Emmanuel en était conscient vu que, pour limiter la portée du privilège, il le conditionnait au respect de deux clauses : d'abord les Brigasques devaient ne pas en abuser et ensuite s'en servir exclusivement pour leur défense<sup>4</sup>.

La violence, déplorée dans le voisinage de La Brigue, découlait en grande partie de la misère qui sévissait dans les campagnes. L'intendant Joanini l'avait écrit, clair et net, dans son rapport : après avoir cultivé tout ce qui pouvait l'être avec un acharnement louable, faute de rentrées d'argent correctes pour sustenter leurs proches, les Brigasques émigraient vers le littoral niçois ou génois, en quête d'occupations qui leur donnaient un complément de revenu. C'étaient des départs saisonniers pour l'instant, mais, compte tenu de l'environnement économique peu prospère et de la forte natalité, ils risquaient de se transformer en des déménagements définitifs. Pour obvier à ces inconvénients, il fallait imprimer une nouvelle impulsion aux activités productives et en particulier encourager le commerce, moyen infailible pour l'accumulation de la richesse, d'autant plus que la route du col de Tende, dont l'aménagement venait de commencer, permettrait à l'avenir des communications relativement aisées et rapides.

Profitant justement de cette entreprise, en octobre 1780 le syndic Pierre Lanteri, pharmacien de son état, demanda au conseil, réuni en séance plénière, d'approuver un projet ambitieux. Conscient des handicaps du village, de par son isolement géographique et l'absence de ressources propres suffisantes et de la chance qui s'offrait à eux à la suite des travaux en cours, il proposait la construction d'une « route plate et de convenable largeur » qui, tracée sur l'emplacement des vignes situées dans le quartier de « la Torre », relierait La Brigue à Saint-Dalmas et, par là, rejoindrait la route royale de Tende. Pour persuader son auditoire, il énumérait les « avantages grandissimes » qui en résulteraient, à savoir une plus importante circulation de biens et de personnes, prémisses pour le développement du commerce et une facilitation accrue dans le transport du sel et des bois des forêts brigasques. Quant à la municipalité, elle ferait l'économie des frais qu'elle engageait tous les ans pour l'entretien du chemin dit du « Poggiolo » et de celui qui conduisait à Tende, l'un empruntant une pente raide et dangereuse et l'autre une montée rude et caillouteuse. À l'en croire, il y avait là une occasion en or, à saisir sans tarder, ce dont les conseillers n'en doutaient guère, puisque, apparemment gagnés à la cause du progrès, ils s'alignèrent sur ses positions à l'unanimité. Ils décidaient de soumettre le projet à l'intendant, pour l'autorisation d'usage, tout en se réservant de réfléchir sur le coût de l'ouvrage qu'un expert évaluerait<sup>5</sup>.

---

<sup>3</sup> Pour le rapport de l'intendant Joanini, voir ADAM, NI, Finances, mazzo 7

<sup>4</sup> ADAM, B 266, folio 53

<sup>5</sup> ADAM, Ni, Matières économiques, mazzo 2, document 3

Favorable à ce genre d'initiatives qui allaient dans le sens de la volonté du souverain, l'intendant Dominique Benoît Cortina de Malgrà<sup>6</sup> s'empressa de valider la délibération et d'expédier dans la vallée un arpenteur, chargé de l'expertise et du rôle ingrat de présenter la facture. Elle était réellement élevée : quatorze mille livres, disait-on, plus la valeur des terrains à exproprier et les dégâts prévisibles, estimés à environ quatre mille livres. C'était un montant trop élevé pour la communauté qui ne possédait que cinq mille livres placées auprès des Pères du couvent Saint-François-de-Paule de Nice. Et pas question de vendre des coupes de bois pour renflouer les caisses : elle avait procédé à leur vente dans un passé récent et, à présent, dans la forêt il n'y avait que de jeunes arbres, exploitables seulement dans quelques décennies. C'était un fardeau trop lourd aussi pour les habitants, obérés par de multiples tributs qui dévoraient le peu d'argent gagné. L'un d'eux, appelé « la doppia macina » (la double mouture), était singulièrement pénalisant, tout particulier ayant l'obligation de verser au vassal Jean-André Spinelli et au sieur Pierre Alberti la vingt-cinquième part des grains qu'il faisait moudre et des farines qu'il introduisait de l'extérieur. De sorte que, de part et d'autre, personne n'était en mesure d'assumer un endettement supplémentaire, fût-il pour un objectif enviable. Tel était du moins le discours que le syndic, François Dani, tenait en octobre 1783 pour justifier le refus de poursuivre les premières démarches.

Cette frilosité ne plaisait pas à une poignée de notables qui, des Spinelli aux Alberti en passant par des ecclésiastiques, tels le chanoine Jean-Baptiste Lanteri et le prêtre Jean-Baptiste Arnaldi, étaient des partisans farouches de la nouvelle voie de communication. Prétendant « bien connaître le véritable avantage (de La Brigue) et (le moyen) le plus adéquat pour l'atteindre », ils adressèrent une pétition à l'intendant pour appuyer avec un luxe d'arguments le projet envisagé. Pour eux, au-delà de l'utilité de voyager « de jour et de nuit et en toute saison », sans courir le risque de perdre du bétail ou de s'exposer à des chutes, un itinéraire écourté et carrossable ouvrait des perspectives inespérées. Le vin, l'huile, l'acier et le savon, sans parler du sel, arriveraient plus facilement, ce qui ferait augmenter la gabelle et, partant, les finances publiques et permettrait aux gens de s'approvisionner à un prix moindre. La grosse somme à déboursier ne les inquiétait le moins du monde : à leurs yeux les bénéfices l'emportaient largement sur les désagréments. Pour cela, ils critiquaient l'administration qui, au lieu de promouvoir « avec chaleur un si louable et avantageux ouvrage », s'en détournait et employait l'argent pour des acquisitions d'aucune rentabilité et « incapables d'apporter une quelconque amélioration ». Les conclusions des pétitionnaires étaient à l'image de leur plaidoyer : il fallait passer outre aux résistances rencontrées et accélérer l'exécution des travaux.

Face à cette offensive, les tenants de la prudence ne restèrent pas les bras croisés. Groupés autour du syndic, ils préparaient la riposte, en détaillant les raisons qui les motivaient dans des actes consulaires et en rédigeant une supplique, destinée au roi, qui, signée par plus de cinquante personnes, implorait la suspension des opérations préliminaires déclenchées par l'intendant. Effectivement le comte Cortina de Malgrà allait de l'avant contre leur avis, animé plus par l'ambition d'exploits techniques que par des considérations humaines et probablement lié aux notables, ne serait-ce que par solidarité de caste. Et pour mettre fin aux tergiversations il se porta à Tende et y convoqua le syndic de La Brigue et, sans préambule, lui intima d'entamer les travaux et de les terminer avant l'hiver. De plus, il lui imposa de participer aux dépenses prévues pour la construction d'un pont sur la Roya. Connaissant l'état des finances municipales et la grogne de ses gens, le syndic protesta et, dans la tentative de gagner du temps, demanda de consulter son conseil. Mal lui en prit : homme aux méthodes brusques, l'intendant le fit arrêter sur le champ. Ce ne fut qu'en payant quelques pièces à son geôlier que le Brigasque réussit à regagner ses pénates.

Dès que la nouvelle de cet emprisonnement se propagea, l'atmosphère dans le village, déjà tendue, devint survoltée. Aux yeux des habitants, il y avait là un acte arbitraire qui les blessait dans

---

<sup>6</sup> Le comte Dominique Benoît Cortina de Malgrà avait été nommé en octobre 1779 et demeura à l'intendance générale de Nice jusqu'en décembre 1785. Il fut remplacé par Perpetuo Laurent Cristiani, en charge des affaires de la province de Nice jusqu'à l'invasion de septembre 1792.

leur orgueil communautaire. De ce fait, ils s'abandonnaient à des explosions de mauvaise humeur et à des dérapages verbaux, signes manifestes d'un mécontentement qui risquait de prendre de l'ampleur et d'atteindre les institutions. Car si le prêtre Antoine Sassi se bornait à clamer aux quatre vents qu'il ne donnerait pas un sous, le chirurgien Charles François Fenogli blâmait publiquement la facilité avec laquelle « on prodiguait les ordres royaux », façon voilée pour critiquer la désinvolture de l'intendant. Les propriétaires des terrains, passibles d'expropriation, étaient évidemment parmi les opposants et le disaient haut et fort, comme Jérôme Pastorelli Grol, pour qui donner « una archibuggiata » (un coup d'arquebuse) aux initiateurs du projet n'était même pas un péché véniel.

Les femmes s'en mêlaient également et n'étaient pas les moins excitées. D'où des conciliabules sur les seuils des maisons et des esclandres aux fenêtres. Marie Sassi ne s'en privait guère. Haut perchée dans son logis, tel un prédicateur dans sa chaire, n'avait-elle pas envoyé au diable les promoteurs de la route et souhaité leur mort ? Des propos entendus par la femme du pharmacien, Madeleine Ghigo, qui, du bord adverse, lui avait reproché d'avoir « la langue trop longue ». Bref, l'effervescence s'était emparée des paisibles Brigasques et rien ne semblait ramener le calme.

Afin d'y mettre un terme et de punir les fauteurs de trouble, la justice diligenta une enquête, confiée au baile du village Antonin Rusca. Ce dernier s'y attela sans attendre, interrogeant quiconque était susceptible de l'aider à identifier nommément les auteurs des « sussurri, sparlate e turbolenze », (chuchotements, médisances et turbulences). Malheureusement, sa peine s'avéra infructueuse. Il avait bien des soupçons et des indices de preuves mais point de témoignages circonstanciés sur lesquels fonder l'accusation. Désolé, en avril 1786 il avouait son échec, sans toutefois s'en étonner. « Ceci ne doit pas impressionner celui qui connaît ce pays, où l'on boit les serments comme des rafraîchissements en été », écrivait-il à son supérieur en guise d'explication. Et il l'avait expérimenté lui-même au cours de l'investigation, vu que plus d'un témoin soi-disant très informé, au moment de parler avait tout nié ou avait prétexté tout ignorer. En fait, litigieux et prompts à se diviser, les Brigasques faisaient front commun lorsque des étrangers s'immisçaient dans leurs affaires. C'était une solidarité qui avait un goût de complicité et se nourrissait de la loi du silence.

À la suite de ces remous et après d'autres recours renouvelés par la municipalité, le ministre Cravanzana, avec l'accord de Sa Majesté, ordonna l'arrêt des adjudications que l'intendant avait programmées pour débiter l'ouvrage. Quoique convaincu de son utilité et de la disproportion des protestations, il préférait en différer l'exécution pour enrayer une crise qui avait par trop duré, sauf à rouvrir le dossier, dans quelques années, si la conjoncture s'y prêtait. Or, en janvier 1790 le nouvel intendant Cristiani, plus avisé que son prédécesseur, se gardait de la tentation de le relancer. Certes, il voyait « la convenance et l'avantage » qu'à la longue La Brigue tirerait de l'existence d'axes routiers aménagés selon les règles de l'art, mais compte tenu des faibles finances et de la réaction de la population, qui pouvait repartir de plus belle, il lui paraissait sage de le laisser dormir, surtout « dans les circonstances critiques » qu'ils vivaient.

En définitive, devant une levée de boucliers, étonnement vivace, qui échauffait les esprits et semait des germes d'insolence, sinon de révolte, vis-à-vis de l'autorité, la monarchie avait joué la carte de l'apaisement et bon gré, mal gré s'était rangée du côté des contestataires, quitte à désavouer ses hauts fonctionnaires et à renvoyer *sine die* leurs efforts de modernisation. À l'heure où le peuple de Paris prenait d'assaut la Bastille, il était contre-indiqué d'envenimer des querelles porteuses de zizanies. D'ailleurs, le temps des grands travaux, chers à Victor Amédée III, était révolu : en 1790 des soucis majeurs pointaient à l'horizon.

### ● L'intermède français (1794-1814)

Pour La Brigue, ces soucis devaient commencer à l'automne 1792, au lendemain de l'invasion du comté de Nice par les troupes révolutionnaires du général Danselme, leur élan s'étant arrêté juste au pied de la forteresse de Saorge. Construite sur les contreforts de la montagne et en

position stratégique, elle constituait un obstacle difficilement franchissable, d'autant plus que le roi avait décidé de tenir résolument les contrées de la haute Roya, porte d'entrée du Piémont, pour stopper l'avancée de l'ennemi et tenter de reconquérir le terrain perdu. Ainsi, situé à l'arrière du front, le village vécut au rythme de la guerre, connaissant ses privations et ses misères et le spectacle désolant de deuils quasi journaliers. Car, quoique secondaire dans le théâtre des opérations, de par l'aspérité des lieux et la rigueur de la saison la bataille des Alpes traînait en longueur et coûtait cher en vies humaines, les forces en présence s'acharnant à défendre ou à arracher chaque bourg et chaque parcelle de terrain. D'ailleurs, pour les besoins de la guerre, en janvier 1793 la collégiale Saint-Martin était convertie en hôpital et, en mars, l'église Saint-Jean et toutes les granges des alentours subissaient la même transformation, afin d'y loger les malades et les blessés qui avaient fui Breil et Belvédère à la suite d'une incursion des Français. Le 25 avril, il y en avait environ huit cents dans les divers abris de la commune et tous les jours en mouraient plusieurs. Solidaires avec tant de souffrance, les ecclésiastiques se contentaient de célébrer les offices divins dans la petite église Saint-Antoine-de-Fabrice.

Durant ces mois de rudes combats et afin de ranimer les troupes, les princes de la maison de Savoie ne lésinaient pas leurs visites sur place. En avril, le duc du Chablais se rendait à La Giandola, au quartier général du commandant en chef Thaon de Revel, rencontrant à Saint-Dalmas les autorités brigasques qui avaient fait le voyage, tout exprès. Ce même duc un mois plus tard venait à La Brigue, à l'improviste, pour inspecter les hôpitaux militaires. Puis, le 30 août, c'était le roi Victor Amédée, entouré de ses enfants, qui faisait une halte dans la région. Encore une fois, la municipalité ne manqua pas l'occasion de l'honorer, lui offrant de surcroît neuf faisans et deux perdrix. Similaire la démarche du clergé, descendu à Saint-Dalmas pour lui rendre hommage. Au nom des ses confrères, le curé Antoine Sassi s'escrima à lui déclamer une harangue, rhétorique à souhait. « C'est maintenant que l'on peut vraiment croire imminente la libération du comté – pérerait-il- puisque la présence de Votre Majesté poussera de plus en plus le peuple à prendre les armes contre nos ennemis, qui sont les ennemis de Dieu, de la religion, de l'État et de tout bon ordre ». En ce qui le concernait, pendant la messe il faisait chanter le *Veni creator*, insistant sur le passage *Hostem repellas longius* pour avoir du Seigneur l'aide nécessaire à culbuter les agresseurs, dans l'espoir d'entonner sous peu le *Te Deum* de la victoire<sup>7</sup>. « On fera tout ce que l'on pourra. Nous sommes venus pour cela », répliqua alors le roi qui, aux dires du chanoine de la collégiale, avait fort apprécié les talents d'orateur du curé Sassi.

Les encouragements des princes et les sacrifices des soldats ne sauraient atteindre toutefois les visées que le souverain et le commandant de l'armée des Alpes s'étaient fixées. Au contraire, au bout de dix-sept mois de guerre de position, le front bougeait et les lignes sardes cédaient sous la pression des Français qui reprenaient l'offensive. Craignant l'arrivée des hommes de la Révolution, les notables, tels les Lascaris, Pierre Alberti et la plupart des ecclésiastiques, avaient préparé leurs malles à l'avance. Par conséquent, le 28 avril au soir quand les vainqueurs débarquèrent dans le village, ils avaient déjà gagné un coin tranquille au Piémont. Mais, conscients de la mission qui était la leur, après deux semaines d'éloignement, cinq prêtres rebroussèrent chemin, animés par le désir de prêter secours à ce peuple qui, écrivait le chanoine dans son journal, en les voyant revenir « manifesta une grande allégresse ».

Pourtant, les conditions pour exercer le sacerdoce avaient bien changé depuis leur départ, les nouveaux maîtres ayant interdit toute démonstration extérieure du culte. Pas question donc de faire des processions ou de déployer dans les rues torches et luminaires lors de funérailles. Quant à la communion pour les infirmes, le curé mettait une hostie dans un petit ciboire, caché en son sein et s'en allait à l'adresse indiquée, l'étole et le surplis sous le bras. Pas question non plus de célébrer la messe de minuit, à Noël, la présence de trois bataillons susceptibles de provoquer des accrocs,

---

<sup>7</sup> ADAM, E 95/16, II 29, livre du chanoine de la collégiale Saint-Martin. Ce journal a été transcrit, mais de manière incomplète par Bres G. dans *Varia. Racconto dello stato della città di Nizza e del modo col quale si regola il suo pubblico, 1654-1655, della nobiltà nicese, da un manoscritto di Giuseppe Scaliero. Note storiche su Lucerame, note storiche dai libri della chiesa parrocchiale di Briga Marittima*, 1913, Nice

incitant à la prudence. Les fidèles ne se résignaient pas pour autant à tirer un trait sur des cérémonies qui faisaient partie de leur quotidien, de sorte que, si le 25 décembre ils se donnaient rendez-vous une heure avant le jour, pour chanter la messe solennelle, à la fête-Dieu, ils défilaient, malgré l'interdiction, en exhibant la pompe habituelle. Il y avait comme un parfum de provocation dans ces manifestations que les religieux organisaient dans un esprit quasiment missionnaire et le peuple suivait avec dévotion, par attachement à ses traditions.

Cet attachement déplaisait fort à ceux qui avaient pris la relève à la tête de la municipalité. Au maire provisoire Beghelli par exemple qui, se disant « plein de confiance » dans le régime dont la France s'était dotée, n'hésitait pas à exprimer « avec sincérité » son sentiment sur les problèmes relevant de son « pénible ministère ». Oui, les Brigasques étaient « trop fermés dans leurs idées de fanatisme » et regardaient « la liberté du culte comme un principe destructif de la religion de leur pères qui seule est capable d'exciter en eux quelques émotions », écrivait-il le 4 messidor de l'an 8 (23 juin 1800) au sous-préfet de Monaco. Ces préjugés influençaient les choix en matière d'instruction, affirmait-il, vu que « les pères et mères de famille ne se dispos(aient) gueres a envoyer leurs enfans a l'école au moins que l'instituteurs ne (fût) revetu du caractere sacerdotal ». De ce pas, commentait le commissaire du gouvernement Pastorelli, « on va se trouver sous peu d'années dans l'embarras de savoir mettre quatre mots par écrit ». Pessimiste, ce dernier peignait la situation politique du canton sous des couleurs sombres : « point d'esprit public, très peu d'individus capables pour leurs lumières de exercer les moindre emplois hors de la commune (...) grande indifférence pour les places publiques, (...) – et concluait-il désenchanté – en général l'on est égoïste et l'on se soucie peu des affaires publiques »<sup>8</sup>.

Encore que réels et incontestables, le fanatisme et l'ignorance dénoncés par les administrateurs n'expliquaient pas tout. Occupé par les troupes révolutionnaires, puis repris par les Sardes, et enfin réoccupé par les Français, le village n'avait pas connu de répit depuis 1794, assistant impuissant aux ravages que les soldats semaient sur leur passage. Dans ce contexte, il était inévitable que la population, blessée dans ses croyances et tiraillée entre des autorités qui ne songeaient qu'à la pressurer, préférât se tenir à l'écart, pour survivre du mieux qu'elle pouvait, sachant que toute résistance était vouée à l'échec et grosse de risques. Car les chefs militaires ne s'embarrassaient pas de politesses et le maire Beghelli le savait, par expérience personnelle. Après maintes menaces, n'avait-il pas subi, lui-même, l'humiliation de l'arrestation ?

Le spectacle de compatriotes, poussés par une ambition malsaine et par des mœurs discutables, n'était pas non plus de nature à remonter le moral de gens désabusés. L'un de ces ambitieux, le juge de paix Pierre Fenogli, par sa conduite, vraie ou présumée, faisait l'objet de critiques acerbes qui mettaient le village en ébullition. On le disait en effet vénal, enclin à arranger les conflits avec la justice moyennant de consistants dessous-de-table. Un Brigasque n'avait-il pas déboursé quelques belles pièces, sonnantes et trébuchantes, pour obtenir la libération de son fils, accusé d'homicide ? On le disait aussi intrigant et dénonciateur, prêt à colporter des calomnies, en haut lieu, dans le but de se faire valoir et de discréditer le maire et son adjoint Demedici. Celui-ci, vulnérable en raison de son garçon, dénoncé comme émigré, se défendait en lui rendant la pareille. Fenogli était un « vilain sujet connu par tout pour la poison de cette commune », écrivait-il au sous-préfet, « il s'occupoit la nuit et le jour pour semencer des troubles et (...) il se recriet contre les dilapidateurs peut être parce qu'il ne peut plus manger à son gré, puisqu'il mangeroit un vaisseau de ligne ». En substance, concluait Demedici, ce parangon de vertus « voudroit etre juge, agent, secretaire et ministre pour disposer de cet pauvre pays a son caprice »<sup>9</sup>.

Aux diktats des armées régulières et aux suspicions envenimant les rapports entre habitants, en ces années à l'aube du XIXe siècle s'ajoutait un autre élément qui contribuait à assombrir l'horizon : c'étaient les incursions récurrentes et non moins arbitraires des Barbets. À cet égard, Beghelli se voulait rassurant : sa commune ne renfermait aucun Barbet. Certes, il avouait que, de temps en temps, des brigands « en partie Oneillois » rodaient dans les parages, nourris par

<sup>8</sup> ADAM, Consulat et Empire, (CE) O 118/1, documents du 4 messidor et du 30 prairial an 8 (19 et 23 juin 1800)

<sup>9</sup> ADAM, CE O 118/1, document du 8 nivôse an 9

« quelque bienfaitrice », s'apprêtant à exécuter les pauvres diables, comme le huissier Dani, qui avaient la malchance de croiser leur route. Il reconnaissait encore qu' « une horde de sept Piémontais » avait volé des troupeaux de chèvres sur les Alpes, mais il avait suffi l'intervention de la colonne mobile pour les disperser immédiatement. À ses yeux, cette riposte prompte et résolutive servait à « leur apprendre qu'une Nation qui a su dicter les lois et la paix à des puissances formidables ne permettra point que des brigands viennent troubler sa tranquillité intérieure »<sup>10</sup>.

En fait, au-delà de ces propos de circonstance, volontairement lénifiants, la réalité était bien plus complexe et inquiétante que Beghelli ne le laissait entendre. D'ailleurs, son collègue Pastorelli, loin de partager son point de vue, communiquait à ses supérieurs les nouvelles peu réjouissantes dont il avait connaissance. « Hier en allant à Saorgio avec le juge du canton nous manquâmes d'être assassinés. Bonheur que nous avons devant nous d'autres qui payèrent pour nous », relatait-il le 2 messidor an 8 (21 juin 1800). D'après lui, il y avait des Barbets partout, à Saorge, à Tende et à La Brigue. Ici, ils profitaient de l'étendue du territoire et des abris de fortune disséminés dans la campagne pour échapper aux recherches. Grâce à un travail méticuleux, il en avait identifié une quinzaine. Ils s'appelaient Boeri, Gaglio, Boin, Ruffi, Baruchi, bref rien que des Brigasques de pure souche. Enfants du pays, trois d'entre eux avaient permis aux Austro-Sardes de revenir dans le comté de Nice, lors de l'offensive de 1799, les guidant de Limone, à travers les montagnes, par des sentiers qu'eux seuls pratiquaient. À ce moment, ils auraient commis « des excès horribles », « ayant à leur tête une femme qui les échauffait avec du vin ». Par chance, le phénomène commençait à s'estomper à son avis, les réquisitionnaires et les conscrits étant chargés de donner la chasse à ces hors-la-loi, sur consigne du général Championnet. Il n'empêche que, l'année suivante, malgré les nombreuses arrestations effectuées, un groupe de Barbets s'empara, en toute impunité, du juge de paix de La Brigue, exigeant, pour le relâcher, la rançon de cinquante-deux pièces d'or<sup>11</sup>.

Et puis, comment croire à ce fléchissement quand, pour se soustraire à la conscription, quelques jeunes hommes prenaient la poudre d'escampette, facteur déclenchant des vocations rebelles ? Preuve en est que, en l'an 12, les Brigasques Ambroise Rubiolis et Pierre Boeri furent déclarés réfractaires, pour ne pas avoir rejoint leurs corps d'affectation et, partant, condamnés à une amende de mille cinq cents francs et aux frais d'impression de cent cinquante exemplaires du jugement rendu par le tribunal de première instance de Monaco. Ils étaient jugés par contumace avec leurs parents, la justice considérant les pères et mères « comme civilement responsables pour eux »<sup>12</sup>. Le fait est que le premier consul Bonaparte avait besoin de recrues pour réaliser ses desseins de grandeur militaire et peu importaient les moyens employés pour y parvenir.

Si les méthodes et les objectifs préconisés par le futur empereur provoquaient des grincements de dents, en revanche le retour de l'ordre dans la vie quotidienne faisait des heureux. Tout n'était pas réglé, mais après biens des bouleversements et des remous les gens aspiraient à retrouver un semblant de calme et de stabilité, fût-ce au prix de renier les principes de '89, d'autant plus que, en vertu du concordat avec Rome, la paix religieuse était revenue. C'était une nouvelle donne que les Brigasques appréciaient à sa juste valeur, même si, à la suite de ces accords, il n'y avait plus de chapitre dans leur collégiale. À présent, ils dépendaient du diocèse de Nice, mais l'évêque Colonna d'Istria, diplomate averti, avait conseillé au chanoine de l'église Saint-Martin, venu quérir des instructions, de se conformer aux anciennes règles édictées par son confrère de Vintimille.

Ainsi, dans ce climat politique plus serein, une volonté positive d'action et de reconstruction gagnait les membres de la municipalité, dont certains proposaient des projets novateurs, poussés par des visées productivistes, teintées néanmoins d'esprit des Lumières. Affligés par le désintérêt des gens de la montagne en matière arboricole et par les coupes sauvages

---

<sup>10</sup> Voir *ibidem* et document du 10 thermidor an 8 (29 juin 1800)

<sup>11</sup> ADAM, CE M 155

<sup>12</sup> ADAM, 4 AFF 231 et 288



perpétrées dans les forêts pendant la période de la guerre, ils songeaient par exemple à promouvoir une campagne de plantations. Car, lit-on dans une délibération du 10 mai 1808, « les arbres non seulement sont l'ornement de la terre, mais ils concourent avec l'air et les eaux (...) à la rendre salubre et plus fertile ». En outre, dans cette entreprise « l'homme éclairé et vertueux » « trouve à exercer les plus douces affections de l'âme », affirmaient-ils dans un langage qui n'aurait pas déplu à Rousseau<sup>13</sup>. Sans oublier les avantages économiques qui découleraient d'une agriculture diversifiée et mieux exploitée et ceux liés à l'environnement, les arbres étant le moyen par excellence pour défendre des terrains en pente, ravinés par la pluie et, donc, exposés aux éboulements. En définitive, animés par tant de bonnes raisons, ils préconisaient d'inciter les cultivateurs à faire des plantations, en rémunérant chaque pied de mûrier, d'olivier, de châtaignier et d'arbre fruitier planté et subsistant au bout de deux ans.

Le conseil municipal se préoccupait également de la pénurie de l'eau dans les rivières, à cause du peu de neige tombé au cours de l'hiver, « présage certain de sécheresse », disait-on. Alors, avant que le présage ne devienne une réalité susceptible d'entraîner de sérieux problèmes pour les poissons, il délibérait une mesure draconienne : la pêche était tout simplement interdite pendant les douze mois à venir.

L'activité pastorale n'était pas non plus négligée par les administrateurs. Au contraire, un volet de la délibération de mai 1808 rappelait l'importance de l'enjeu que le préfet, à vrai dire, avait soulevé à maintes reprises, recommandant l'introduction de mérinos dans les élevages du département, en vue d'améliorer les races indigènes. C'était un défi que, selon le maire et ses conseillers, les Brigasques, détenteurs d'un des plus gros cheptel, se devaient de relever pour « triompher des préjugés du vulgaire », d'autant que, à Tende, le sieur Berardi avait constitué un petit troupeau des bêtes à laine, provenant de la bergerie impériale de Perpignan, qui leur facilitait la tâche. Or, en dépit des suggestions, les bergers demeuraient réticents, « les uns par esprit d'opposition, d'autres par un attachement aveugle aux vieilles routines, la plupart par le prix auquel on vend(ait) dans les divers établissemens les beliers de race pure d'Espagne ». Pour les persuader à s'investir, il fallait créer les conditions matérielles propres à surmonter ces obstacles. D'où la décision du conseil municipal de rentrer, pour un quart, dans la société que Berardi envisageait de fonder et d'acquérir des brebis, dont les agneaux, nés des croisements avec les mérinos, seraient vendus au même prix que les bêtes du pays. Ensuite, il accordait gratuitement les meilleurs pâturages à ceux qui se lançaient dans cette aventure et les exemptait d'une partie de la taxe sur le bétail. Une intime conviction guidait cette démarche et justifiait les sacrifices annoncés : « la commune sera amplement dédommée par le grand bénéfice que ses habitans ne tarderont pas à en retirer ».

Persuadé de la pertinence de ces initiatives, en arrivant au poste de maire Maurice d'Alberti les reprit à son compte et essaya de les faire aboutir, fort du consentement du préfet Dubouchage, lui-même relais de la volonté impériale. Il jugeait en effet « très sage » la disposition concernant les plantations d'arbres fruitiers qui, déjà encouragée par les rois de Sardaigne, avait échoué par l'hostilité des bergers. Par conséquent, instruit par ce revers, plus que sur les aides ou les exonérations d'impôts, il misait sur « le bannissement des chèvres », à son avis seul procédé efficace pour sauvegarder les efforts de reboisement.

Il tenait aussi à relancer le dossier concernant les mérinos qui, depuis 1808, n'avait guère progressé. Pourtant le préfet l'avait approuvé et Tende s'était associée à l'opération, afin de partager les frais d'entretien du troupeau qui, établi à Saint-Dalmas, pesait sur le budget communal, mais semblait prometteur. Malheureusement, l'entente entre les deux communes cessa en 1811 et peu après d'Alberti était obligé de vendre les bestiaux aux enchères, essuyant une perte financière non négligeable. Lui et ses prédécesseurs n'avaient pas réussi à convaincre les bergers de la justesse de leur cause et de l'intérêt qui en résulterait pour eux.

Rien d'étonnant donc si, en mai 1812, ces derniers déclinaient de nouvelles invitations formulées par le ministre de l'intérieur. « Aucun d'eux n'a eu le courage de se charger d'un

---

<sup>13</sup> ADAM, E 95/22, 1 D 1

nombre quelconque de mérinos, de crainte qu'ils ne puissent s'accoupler avec leurs brebis ou que les mérinos ne puissent se sustenter dans nos pâturages un peu difficiles. Ce ne sera qu'avec d'autres moyens qu'on pourra détacher nos bergers de leurs anciennes habitudes » concluait l'adjoint Lanteri. Le fait est que, issus d'un monde aux traditions ancestrales cautionnées par des siècles d'immobilisme, ils se méfiaient des innovations que les maires, vulgarisateurs d'idées venues d'en haut ou gestionnaires visionnaires, tentaient de leur imposer. De plus, comment croire aux bonnes dispositions des autorités quand elles se rétractaient selon les convenances du moment ? Le jeune Ange Gaglio en fit l'expérience. Car, choisi par d'Alberti pour rejoindre la bergerie de Perpignan à l'instigation du baron Dubouchage, il dut renoncer au voyage pour répondre à l'appel de sa classe. « Je suis entièrement fâché », écrivait le maire au préfet le 28 septembre 1813, en apprenant ce regrettable contretemps<sup>14</sup>. Il était fâché puisque, face aux pressants besoins de la guerre, les projets agricoles n'avaient aucune chance de l'emporter et lui, qui s'était piqué au jeu, s'en apercevait avec une lassitude certaine.

Le maire d'Alberti eut davantage d'écoute en janvier 1813, lorsqu'un groupe d'habitants de Realdo se présenta au sous-préfet de San Remo pour demander d'être détachés de La Brigue et réunis à Triora, alléguant des motivations topographiques. Confronté au dilemme et ignare de l'histoire locale, avant de décider, Dubouchage interpella le principal intéressé qui examina le problème sous tous ses angles. Effectivement, par rapport à la géographie, Realdo faisait partie de Triora, reconnaissait le maire, le hameau se trouvant au-delà de Collardente et bâti sur un territoire désormais appauvri par des défrichements intensifs, alors que le village tout proche offrait des terrains labourables ou couverts de broussailles verdoyantes. C'était « la bonté de ce territoire et la bonté des paturages » ce qui alléçait quelques Réaldais et les poussait à lorgner du côté de Triora, dont la municipalité ne pouvait que favoriser leurs vœux. Mais la proximité à part, rien d'autre ne justifiait le détachement, vu que les Réaldais possédaient prairies et pâturages à l'intérieur de la commune de La Brigue et pour leurs besoins de bois s'approvisionnaient dans les forêts de Collardente et de Sanson ; une coutume qui n'aurait plus raison de subsister si le hameau changeait de chef-lieu. « Une simple convenance » était pour lui le mobile des séparatistes ; une convenance que les autres hameaux, bien plus éloignés et pénalisés, seraient en droit d'invoquer, à juste titre. En somme, après avoir formulé ses observations, d'Alberti rejetait le scénario de la sécession, « nuisible aux intérêts des habitants du hameau de Realdo et à ceux de Briga qui – concluait-il – sont liés ensemble avec tant de rapports »<sup>15</sup>. Sous la houlette de Maurice d'Alberti la terre brigasque demeurait intacte.

### • La terre brigasque dans les années de la Restauration (1814-1848)

Au lendemain de l'effondrement de l'Empire, le maire d'Alberti ne fut pas confirmé dans son poste. Ayant collaboré avec Napoléon, à l'instar d'autres fonctionnaires, il était sacrifié sur l'autel du principe de non compromission que les dirigeants de Turin avaient adopté pour la reprise en main de l'État, même s'il donnait les garanties de capacité et de dévouement requises. De ce fait, dans les premières années de la Restauration, des hommes effacés, dénués d'autorité et de projets ambitieux, étaient nommés aux responsabilités communales, ce qui valut à La Brigue de perdre la position de priorité qu'elle détenait dans la région. L'attestaient la suppression du bureau de l'insinuation et à partir de 1816, lors du réaménagement des mandements de la province de Nice, celle du juge ordinaire, deux atouts prestigieux et matériellement rentables dont elle se prévalait sous l'Ancien Régime. C'était Tende qui tirait parti du déclasserement de sa rivale. Cependant, cette dernière était encore la plus peuplée : elle déclarait 3 300 habitants en 1821 et dépassait les 4 000 en 1848. Des chiffres, les plus élevés de la vallée, qui ne semblaient guère influencer sur les décisions des responsables turinois.

---

<sup>14</sup> ADAM, CE M 393

<sup>15</sup> ADAM, CE M 110, documents du 7 et 23 janvier 1813

La déchéance sur le plan administratif tombait d'autant plus mal que, en ces mêmes années, la disette avait gagné le comté niçois, conséquence de la crise économique qui s'était abattue sur l'Europe après les guerres napoléoniennes. Facteur aggravant, des hivers particulièrement rigoureux détruisaient les cultures qui constituaient l'essentiel de l'alimentation des populations et de la richesse du pays. D'où une misère généralisée, visible sur le littoral aussi bien que dans l'intérieur des terres. Et, avec la misère, une recrudescence de vols et de larcins, témoignage indiscutable du degré d'indigence atteint par la société.

Dans ce paysage de détresse, La Brigue ne faisait pas exception. Si quelques uns avaient des revenus suffisants pour se tirer d'affaire, d'autres peinaient à subvenir à leurs proches et poussés par le courage ou l'inconscience du désespoir n'hésitaient pas à braver les interdits. Ainsi, le 4 janvier 1816, à la faveur de la nuit Marie Lanteri pénétra dans le magasin d'Apollonia Filippi et y déroba un sachet de seigle. La victime porta plainte et, de fil en aiguille, les enquêteurs remontèrent facilement jusqu'à la coupable que des témoins zélés, tels le maire François Dani, représentaient sous les traits d'une femme peu recommandable et suspecte en ce genre de délits. Après un instant de flottement, elle passa aux aveux : « j'étais obligée de faire cela pour secourir ma pauvre famille et principalement mon mari qui, étant donné sa cécité, n'est pas en mesure de mendier » se justifiait-elle, tout en sollicitant la clémence des magistrats<sup>16</sup>. Et Marie Lanteri en avait bien besoin, puisque, pour ce méfait, elle risquait la fustigation publique : une peine corporelle venue du fonds des âges que le retour à la législation d'antan avait remise en vigueur.

Ce fut Maurice d'Alberti, avocat à la sensibilité brigasque, qui se chargea de sa défense, prodiguant son éloquence afin de lui éviter la souffrance physique et morale d'une punition infamante. Pour parvenir à ce but, pas de fleurs de rhétorique ou d'effets de manche dans sa plaidoirie, mais uniquement la dénonciation de la dure réalité qui était à l'origine du geste répréhensible. Et, tout d'abord, la situation de l'inculpée qui, journalière, à cause de l'enneigement des campagnes, était sans travail et sans ressources et par là dans l'impossibilité de sustenter ses deux enfants en bas âge et son mari invalide, bref « une famille des plus pauvres et des plus malheureuses du lieu de La Brigue ». À ces données personnelles s'ajoutaient les difficultés créées par une « pénurie générale des grains, quasiment jamais vue ». « L'extrême nécessité » expliquait à son avis le vol qui, pour tout dire, ne concernait qu'une quantité minime de seigle, signe que la faim était bel et bien le mobile de Marie Lanteri. C'était un élément que le juge ne saurait négliger, arguait d'Alberti, pour que « une juste proportion » existât entre le crime et le châtement. Et puis, dernière carte en faveur de sa protégée, il invoquait « la faiblesse de son sexe pour laquelle la loi avait eu depuis toujours un regard indulgent ». Appelé à se prononcer, le sénat ne le suivit que partiellement : l'inculpée échappait aux coups de fouet mais écopait d'un an de prison et de la sanction de devoir s'exhiber dans les rues avec un écriteau, pendu au cou, où figurait le mot « voleuse »<sup>17</sup>.

L'implication de l'ancien maire dans le procès de Marie Lanteri montrait que, malgré la disgrâce momentanée, il avait conservé le goût pour la vie publique et la volonté de mener des batailles dans l'intérêt de ses compatriotes. Ce goût et sa position sociale, que le roi Charles Félix finira par reconnaître lui accordant le titre de comte, devaient l'amener aux commandes de la municipalité, de nouveau, en 1821, où il ne tarda pas à plaider la cause de son village, négligée, disait-il, par ses prédécesseurs. Il prit donc la résolution d'adresser une requête au roi afin de lui exposer les raisons qui militaient pour le rétablissement de l'ordre administratif de jadis. Elles étaient essentiellement trois. Le nombre des habitants tout d'abord, Tende dénombrant 2 000 âmes et Saorge aussi, alors que sa commune en avait autant que les deux autres. Sa position géographique ensuite, La Brigue représentant « le vrai point central » de la région, compte tenu de la distance avec ses voisines et avec les hameaux situés au-delà de la crête des Alpes. Et enfin, son dévouement pluriséculaire à la maison de Savoie, à qui elle s'était donnée « spontanément » et bien

---

<sup>16</sup> ADAM, 2 FS 684

<sup>17</sup> ADAM, 2 FS 875, jugement du août 1816

avant l'acquisition du fief tendasque. Ces motifs semblaient suffisants à d'Alberti pour solliciter les prérogatives perdues, à savoir l'installation d'un bureau de l'insinuation et d'un juge ordinaire<sup>18</sup>.

Cette requête resta lettre morte. Nullement découragé, dix ans plus tard, en 1832, le maire renouvela sa démarche, profitant de l'avènement au trône de Charles Albert. Les arguments utilisés étaient à peu près identiques et malheureusement le jeune monarque n'y prêta qu'une oreille distraite. Par conséquent, les choses demeuraient en l'état et le sort de La Brigue était scellé : il ne serait plus question, désormais, de revenir sur l'organisation du mandement de la haute Roya.

Homme d'action, le comte d'Alberti était également un homme de terroir, à la piété religieuse profonde, notamment à l'égard de Notre-Dame-des-Fontaines. Ce fut envers Elle qu'il tourna son regard lorsque, en 1835, une épidémie de choléra sévit dans le comté. Se souvenant de la grande peste de 1630 et des suppliques que les Brigasques avaient élevées à la Vierge, « ancre d'espoir et de salut », pour les préserver de cette terrible épreuve, il songea à marcher sur leurs traces. À cette fin, le 3 août, au plus fort de la crise, il réunit les conseillers municipaux pour leur énoncer la décision qu'il avait mûrie. Pourquoi ne pas imiter l'exemple des anciens, « nous qui sommes tous héritiers de cette ardente dévotion (...) et plongés dans des circonstances semblables ? », s'interrogeait-il ? Car le fléau, après avoir parcouru presque toutes les contrées d'Europe, menaçait à présent l'Italie et s'approchait dangereusement de leurs foyers. Pour cela, le temps était venu d'implorer le « Père des miséricordes » et la « puissante Protectrice », en redoublant les prières et en formulant un vœu, pour que la terre brigasque échappe à la contagion ; un vœu, en guise de souvenir éternel, obligeant aussi bien les vivants que les générations futures. Le conseil accueillit cette suggestion « avec un véritable transport de joie et une vive confiance », décidant de se rendre au sanctuaire de la Madone des Fontaines, en procession, le 15 août de chaque année<sup>19</sup>. Le don d'un ostensor en argent, destiné à orner la Vierge lors de la célébration de la cérémonie, compléterait la demande de grâce. Et tant de ferveur fut apparemment récompensée, vu que le choléra épargna les braves gens de La Brigue.

La relance de l'économie du pays, chère à Maurice d'Alberti, fut réalisée en partie par le comte Pierre, son fils et successeur. L'expérience paternelle aidant, il préféra un acte consulaire, en bonne et due forme, qui emprunterait le cheminement administratif traditionnel. Dans cet acte du 29 septembre 1844, le conseil municipal briguait l'autorisation de tenir une deuxième foire au début du mois de juin, jugée « aussi utile et avantageuse » que celle qui se déroulait en septembre, d'autant que, alléguait-on, la centralité du village facilitait « admirablement » les déplacements des habitants des environs et leur donnerait le moyen d'acheter les denrées constituant « la principale, sinon l'unique ressource pour la majorité de ces populations »<sup>20</sup>. Entérinée par l'intendant, l'initiative fut agréée sans réserve par le roi Charles Albert. Ainsi, à partir de 1846, le premier mardi de juin, à l'époque où les troupeaux quittaient les bandites d'hiver, dans les rues et les places de La Brigue affluaient des éleveurs, des paysans et surtout des bergers, chargés de bétail, produits laitiers et agricoles et des artisans venus vendre des tissus, des objets en fer forgé et ces accessoires insignifiants qui avaient le mérite d'égayer la clientèle. Les uns et les autres disposaient d'une occasion supplémentaire pour valoriser leur travail et bénéficier de retombées financières providentielles.

Il est vrai que dans les années de la Restauration le cheptel brigasque s'était accru de manière considérable. En 1821, on recensait 40 665 bêtes entre ovins et caprins, 550 bovins et 420 ânes et mulets<sup>21</sup>. C'était une chance pour la communauté qui tirait ses recettes spécialement de la taxe sur le bétail, soumis pour cela à un recensement annuel. Or, quelques bergers s'arrangeaient pour passer à travers les mailles du filet. En d'autres termes, lors de la venue des vérificateurs, ils cachaient une grande partie de leurs moutons pour payer le moins possible. Afin de contrer ce subterfuge, connu de tous et parvenir à un comptage plus proche de la réalité, en novembre 1837 la

---

<sup>18</sup> ADAM, NI, Paesi, mazzo 1, documents 1 et 5

<sup>19</sup> ADAM, E 95/ 26, 1D 6

<sup>20</sup> ADAM, E 95/ 30, 1 D 10, folio 202-203

<sup>21</sup> ADAM FS 190/1. La même année, Tende déclarait un cheptel bien inférieur : 10500 ovins et caprins, 650 bovins (bœufs, vaches et veaux) et 210 ânes et mulets

mairie décida d'envoyer « secrètement » des agents dans les montagnes pour surprendre les fautifs. Mais, inévitable dans un monde clos, le secret ne fit pas long feu, de façon que, prévenus à temps, les bergers déplaçaient leurs troupeaux, de lieu en lieu, pour entraver la besogne des employés communaux. Les inspections inopinées avaient néanmoins donné des résultats, les administrateurs annonçant une différence de 2 611 brebis et chèvres, entre les déclarations et les constats. Il n'empêche que le phénomène persistait et le premier magistrat déplorait « la mauvaise foi » d'une poignée d'irréductibles qui, effrontés, prétendaient ne posséder aucune bête<sup>22</sup>.

Outre ce regain d'activité économique, dans la décennie 1840 des idées nouvelles agitaient les esprits, surtout après la concession du *Statuto* et la guerre d'indépendance contre l'Autriche de 1848. D'ailleurs, une Garde nationale avait surgi aussitôt et le maire, l'avocat Joseph Banaudi, soucieux de l'équiper convenablement, passa commande d'une trentaine de fusils. Il s'agissait d'une dépense importante, non comptabilisée dans le budget. Alors, plutôt que renoncer à l'achat de ce précieux armement, il décida d'y affecter les cinq cents liras prévues pour les réparations de l'école qui, faut-il en conclure, ne présentaient pas un caractère d'urgence. Pourtant, l'éducation ne faisait pas toujours les frais des impératifs guerriers. Preuve en est que, en septembre 1850, le secrétaire de la mairie Mathieu Ricci, pour pallier l'analphabétisme, très répandu dans la contrée, proposa d'ouvrir une école du soir, où, bénévolement, il instruirait ses compatriotes désireux de se débrouiller avec les chiffres et les lettres. Une offre accueillie avec faveur par les édiles qui, conscients de l'enjeu, promettaient l'huile et les bougies nécessaires pour éclairer les locaux.

En cette même année, le comte Pierre d'Alberti, adjoint de Pierre Barucchi, fut à l'origine d'un autre geste de générosité patriotique. En effet, malgré la défaite militaire et le coup de frein donné aux desseins du *Risorgimento* qui s'ensuivit, le conseil municipal délibéra d'accorder une subvention de deux cents liras à la ville de Brescia, en Lombardie, reconnaissant le « tenacissimo impegno » (l'engagement très tenace) qu'elle avait démontré « pour la cause commune à toute l'Italie » et les secours qu'elle avait prodigués à tous les enfants de la péninsule accourus sur les champs de bataille<sup>23</sup>. Pendant que, par ces actes, l'on jetait les bases d'un changement politique et social profond, le syndic de La Brigue n'oubliait pas de remettre à la commune de Mondovì les deux éperviers convenus dans une convention signée en 1390, manifestation d'un passé lointain qui avait la vie dure.

### • D'un plébiscite à l'autre (1860-1947)

Le changement politique, amorcé en 1848, allait s'accomplir dix ans plus tard, entre 1859 et 1861, lors de la seconde guerre d'indépendance contre l'Autriche, engagée par le gouvernement de Cavour, fort du soutien de Napoléon III. Aux termes des accords de Plombières de 1858, qu'ils avaient stipulés en vue d'affranchir le Milanais et la Vénétie, l'armée française était intervenue, contribuant à la défaite militaire de Vienne, ce qui se traduisait par la libération de la Lombardie et donc par l'agrandissement des Etats sardes.

Cette intervention, quoique interrompue soudainement et unilatéralement par l'empereur, (Venise restant aux mains des Habsbourg), comportait une contrepartie : la cession du duché de Savoie et du comté de Nice. En vertu des traités signés en mars 1860, les deux provinces allaient rejoindre le Second Empire après une consultation populaire. À Nice, elle eut lieu à la mi-avril et consacra la victoire des annexionnistes. Identique la démarche des villages de la haute Roya, où se déroulaient des plébiscites similaires qui exprimaient le même souhait. Pour La Brigue, il est impossible de savoir quel fut le pourcentage des votants et les scores obtenus, les archives ayant été détruites en 1887. Mais l'issue ne faisait aucun doute, puisque, pour fêter l'événement, le capitaine de la Garde nationale, Casimir Banaudi, fit acheter du vin, aux frais de la collectivité et le distribua au public, assemblé sur la place.

---

<sup>22</sup> ADAM, E 95/104, 2 D 7, correspondance envoyée à l'intendant n. 636

<sup>23</sup> ADAM, E 95/55, délibération du conseil délégué du 23 septembre 1850

Cependant, les membres du comité pour l'annexion, présidé par Jacques Beghelli, étaient inquiets. Les Brigasques, suivraient-ils les traces des Niçois ou seraient-ils détachés du comté, comme des rumeurs le laissaient entendre ? Pour essayer de peser sur la décision ultime, ils multipliaient les démarches auprès de l'évêque de Nice, du préfet et du sénateur Piétri, l'envoyé de Napoléon III, qui tenait à rassurer ses interlocuteurs : « je continue à plaider la cause de Tenda et de Briga. Je ne cesserai de combattre que lorsqu'elle sera définitivement gagnée » écrivait-il le 9 juillet 1860<sup>24</sup>. Pourtant, pour les autorités sardes il n'y avait plus de combat à mener. Le 20 juin un bureau de douanes avait fait déjà son apparition à Tende et Cavour assurait aux parlementaires que les territoires de La Brigue et Tende resteraient sous la croix blanche de la maison de Savoie. D'ailleurs, le vice-gouverneur de Cuneo l'avoua sans ambages. Il était arrivé à La Brigue le 23 juin, escorté de quelques carabiniers et *bersaglieri*, pour inciter les têtes brûlées à se tenir à carreau, et entouré du syndic et du secrétaire de la commune, « tous les deux – affirmait Beghelli - adversaires déclarés de La France », il avait convié les partisans du rattachement dans une salle du palais communal où « il reprouva les cris de « Vive la France, Vive l'empereur », il traita M. le Gouverneur Lubonis d'imbécile, et se moqua des circulaires de cet honorable fonctionnaire et de Mgr Sola (...), enfin il annonça qu'il avait été envoyé par le gouvernement piémontais pour tranquilliser Tende et La Briga et notifier à ces deux pays que leur sort était définitivement réglé et qu'ils restaient, malgré leurs votes, sous le gouvernement sarde ». Et pour passer des paroles aux actes, il ordonna au comité de se dissoudre sur le champ ; une injonction à laquelle « forcément il fallut bien obéir », commenta Jacques Beghelli dans une lettre au préfet<sup>25</sup>.

Entre-temps, tandis que le député Montezemolo sillonnait la basse vallée de la Roya dans un but d'explication, son collègue de Vintimille, Giuseppe Biancheri, sur consigne de Cavour se rendait à La Brigue et à Tende. Ici, à l'hôtel qui s'appelait alors Lanza, il convoqua les meneurs les plus en vue, espérant les persuader à mettre fin à leur opposition. L'entretien, que les passions réciproques transformèrent vite en affrontement, s'avéra infructueux, les positions des uns et des autres étant inconciliables. Décidé à accomplir sa tâche, coûte que coûte, à un certain moment Biancheri, comme il le racontera des années plus tard, en proie à un mouvement de colère s'emporta contre les agitateurs qui lui résistaient. « Canailles ! Canailles patentées !- les invectiva-t-il sans mâcher ses mots - Osez-vous renier votre patrie ? Avez-vous honte d'être Italiens ? Eh bien, vous le serez en dépit de vous-mêmes ! »<sup>26</sup>.

Ce vif échange, que le député de Vintimille rapporta à Cavour, fut-il déterminant pour l'avenir des deux communes de la haute Roya ? Biancheri aimait à le croire. Probablement d'autres éléments entrèrent en ligne de compte. On a parlé des chasses royales et de la concession faite au groupe de Rattazzi qui, sensible aux idées du *Risorgimento* et proche de Garibaldi, remuait sur les bancs de la Chambre subalpine. On pourrait ajouter également l'aigreur qui avait saisi les Piémontais, et en premier lieu Cavour, après la paix séparée de Villafranca, lorsque Napoléon III, bafouant les accords conclus, avait renoncé à conquérir la Vénétie. Pendant son séjour à Turin, en juillet 1859, ne découvrit-il pas une ville avec des drapeaux en berne aux fenêtres et des gens qui n'hésitaient pas à clamer des vivats en l'honneur de Felice Orsini, ce patriote romagnol qui avait attenté à sa vie ?<sup>27</sup>

Si quelques habitants s'enthousiasmaient pour les péripéties politiques, d'autres ne s'en souciaient guère et vaquaient à leurs occupations quotidiennes comme si de rien n'était. L'un d'eux, Pierre Banaudi, qui à l'époque notait dans son livre de raison les épisodes qui lui semblaient dignes d'être retenus, ne rapporta aucune information relative à ces journées mouvementées. Que la terre brigasque demeure sarde ou devienne française, c'était un dilemme qui ne le tourmentait guère. En revanche, ce qui le tracassait c'étaient l'élevage de ses vers à soie et les impondérables du climat, qui risquaient de mettre en péril les récoltes. Et justement au début du mois de mai le

<sup>24</sup> ADAM, fonds Carlone, correspondance

<sup>25</sup> ADAM, 1 M 364, document du 24 juin 1860

<sup>26</sup> Biancheri G. Impressioni e ricordi » dans *Sentinella delle Alpi* du 31 octobre 1908

<sup>27</sup> Voir à ce propos Richelmy Bonnet F. *Second Empire et unité italienne*, A.L.E.C., 1981, p. 112

temps fit craindre le pire. « Dans la matinée du 5 mai, je dis bien le 5 mai, -écrivait-il- après une longue sécheresse (...) il commença à neiger, une neige menue et parsemée appelée couramment « freddura » qui continua à tomber jusqu'à midi quand elle se mua en gros flocons (...) de façon que, à trois heures de l'après-midi, par terre et sur les toits il y en avait environ dix centimètres ». Par chance, le ciel nuageux de la nuit et le soleil du lendemain empêchèrent le gel d'abîmer les bourgeons des vignobles<sup>28</sup>. Apparemment, pour Pierre Banaudi les aléas météorologiques avaient plus d'importance que les changements de souveraineté.

Il est certain que le détachement des contrées de la haute Roya du comté de Nice compliquait la vie des habitants, fussent-ils émigrants saisonniers ou bergers accoutumés à hiverner sur le littoral, obligés désormais à se déplacer avec un passeport délivré à Cuneo. De plus, l'établissement dans la vallée d'une frontière et d'un bureau de douanes pénalisait l'exportation des produits locaux et fragilisait le commerce déjà peu florissant, d'autant que les relations avec la Ligurie, unique solution de repli, avaient du mal à s'établir, faute de voies de communication suffisamment aménagées pour permettre une circulation aisée des hommes et des marchandises. Consciente de ces inconvénients, la municipalité estima utile de les étaler au grand jour, dans une délibération du 11 novembre 1860, décidant en même temps de requérir du gouvernement les mesures jugées aptes à y apporter remède, à savoir, d'abord la libre exportation des produits des terroirs de Tende, La Brigue, Saorge et Breil et l'importation, sans paiement des droits, pour les genres de première nécessité, ensuite la construction d'une route carrossable de Breil à Vintimille ou d'une autre similaire, reliant La Brigue à la Ligurie occidentale et enfin la nomination d'un fonctionnaire chargé de délivrer gratuitement les passeports<sup>29</sup>.

Les autorités compétentes n'étaient pas sourdes à ces appels de détresse. En effet, la convention destinée à définir la frontière entre l'Empire français et les États royaux, conclue à Turin le 7 mars 1861, prévoyait en son article 3 que « la limite de souveraineté ne porter(ait) aucune atteinte aux droits de propriété et d'usage » et que les denrées provenant des récoltes des communes de Tende et La Brigue entreraient dans le comté de Nice « librement, sans avoir à acquitter aucun droit de douane »<sup>30</sup>. Le dispositif était libéral et de nature à dynamiser l'agriculture de ces pays, dont quelques habitants, pour profiter de l'aubaine, exportaient certes la brousse des alpages et les pommes de Morignole, mais aussi du parmesan qui ne saurait prétendre le label brigasque. Le fait est que les franchises douanières inspiraient les esprits malins, prêts à saisir les défauts du système pour en tirer bénéfice. Les abus augmentant de jour en jour, les instances politiques nationales comprenaient l'opportunité de colmater les failles. Ainsi, en juillet 1897, une commission franco-italienne suggéra d'imposer des règles plus sévères pour les producteurs, les obligeant à remplir une déclaration, visée par le syndic, qui indiquait le terrain ou la région d'où le produit était issu, sa dénomination et sa parcelle cadastrale. De surcroît, elle recommandait au gouvernement italien de faire pression sur les syndics intéressés pour les inviter à vérifier les déclarations « afin – précisait-elle - de ne pas laisser surprendre leur religion par des exportateurs de mauvaise foi »<sup>31</sup>. À la suite de ce tour de vis, l'administration devint plus tatillonne et lourde, mais pas plus efficace pour autant, les fraudeurs trouvant toujours le moyen de contourner les contrôles.

Rattachée à la province de Cuneo, La Brigue fut intégrée au nouveau royaume d'Italie, proclamé en juin 1861 et dès lors vécut à l'heure italienne, tout en conservant ses spécificités frontalières. Cette intégration comporta la modification de son nom, en 1862, puisque, dans la péninsule, plusieurs villages avaient une dénomination identique et, par conséquent, les risques de confusion dans l'expédition du courrier étaient récurrents. Il ne s'agissait pas de bouleverser un appellatif rodé dans les siècles, faisait noter le préfet pour ne pas froisser ses administrés, mais de le doter de qualificatifs découlant de la géographie, susceptibles de mieux identifier la localité. La

---

<sup>28</sup> ADAM, E 95/639, 3 S 3

<sup>29</sup> ADAM, E 95/60, 1 D 43, délibération de la « Giunta » du 11 novembre 1860

<sup>30</sup> ADAMI V. *Storia documentata dei confini del regno d'Italia*. Vol. I°, *Il confine italo-francese*. Roma, 1919, p. 359-364

<sup>31</sup> *Ibidem* p. 437-439

commune se trouvant sur un versant des Alpes qui regardaient la mer, le conseil municipal délibérait le 4 septembre d'ajouter au nom de Brigue l'adjectif « Maritime »<sup>32</sup>. Malgré l'unanimité du vote, le 30 novembre un assesseur fit entendre sa diversité. C'était l'avocat Arnaldi qui ne savait s'expliquer pourquoi on avait retenu une épithète si peu adaptée, vu que le village, situé à l'intérieur des vallées alpines, était éloigné de la mer et dépourvu de route directe le reliant au littoral. « Pour rectifier une telle anomalie », il suggéra à ses collègues le nom de « Brigue sur Roya », à ses dires plus conforme, le fleuve passant à proximité du territoire brigasque et étant connu dans l'Europe entière depuis qu'il marquait la frontière entre la France et l'Italie. Et ses collègues, revenant sur la délibération précédente, choisissaient de lui donner raison. Mais ils s'y prenaient en peu tard, le décret qui sanctionnait la modification étant déjà sur le bureau du roi pour la signature. De ce fait, bien qu'inapproprié, le terme de « Brigue Maritime » s'imposa. Et puis, qui sait, pour certains il avait le mérite d'évoquer cette « Nice Maritime » perdue à jamais.

En plus de ce problème, un autre souci interpella les responsables de la mairie dans les années 1860 : ce fut une tentative de sécession, engagée par quelques hameaux. Cette fois c'étaient Upega et Piaggia qui menaient le bal. Il est vrai que, perchés à plus de deux mille mètres d'altitude et dépourvus de routes convenables leur permettant de mieux communiquer avec la plaine, ils souffraient d'un isolement qui poussait les plus jeunes et entreprenants vers l'émigration, d'autant que, affirmaient-ils, le chef-lieu se montrait peu attentif à leurs doléances. Pénétrés de ce particularisme, les habitants des deux hameaux avaient adressé un recours au préfet demandant d'être détachés de La Brigue et unis à la bourgade de Mendatica dans la province de Port-Maurice. Bien évidemment, les interlocuteurs ne l'entendaient pas de cette oreille et il fallait leur accord pour amputer le territoire communal. Nul ne s'en doute, leur avis était négatif. Tout en comprenant les motivations des gens de Piaggia et d'Upega, il n'était pas question pour les élus brigasques d'accéder à leurs vœux. Ni à ceux exprimés par les « terrazzani » (villageois) de Ciozza, eux aussi candidats au départ, désirant rejoindre Cosio d'Arroscia. Par chance, les deux communes ligures n'avaient aucune envie d'accueillir leurs voisins, ce qui condamnait les hameaux et le chef-lieu à vivre ensemble<sup>33</sup>.

Après ces remous qui n'avaient guère excité les passions, en 1887, un épisode, à l'origine anodin, mit le feu aux poudres. Le fait est que, deux ans auparavant, le syndic de Vintimille avait rouvert le dossier de l'affectation des paroisses de la haute Roya qui avait été réglé en 1864 par leur agrégation au diocèse de Cuneo. Or, se disant porte-parole du chapitre de la cathédrale et prenant prétexte de la vacance du siège épiscopal de Cuneo, il offrait à son confrère de revenir dans leur antique diocèse. « Si cela arrivait – lui écrivait-il – mes concitoyens en seraient heureux, pouvant démontrer encore plus à cette population la sympathie que ni l'écoulement du temps, ni la distance n'avait amoindrie ». Et il lui rappelait qu'ils avaient des « intérêts identiques », vu que des Brigasques passaient sept mois par an dans les villages environnant sa ville<sup>34</sup>.

Les destinataires de la proposition, furent-ils surpris par la démarche? Toujours est-il qu'ils ne s'empressèrent pas de la cautionner et d'y adhérer. Ils en avaient pris bonne note, sans se préoccuper d'y apporter une réponse. Ce fut l'année suivante qu'ils remettaient l'affaire sur le tapis. Les raisons invoquées par François Lanteri pour convaincre ses collègues étaient simples : justifié en 1864, quand les conditions de circulation étaient pénibles, le rattachement à Cuneo n'avait plus lieu de subsister depuis l'ouverture de la route dans la vallée de la Roya. Ces raisons étaient en vérité peu plausibles et les élus, sentant le roussi, choisirent l'astuce du vote à bulletins secrets. Sur treize intervenants, huit se prononçaient pour le oui, ce qui suffisait à autoriser le transfert. C'était compter sans le préfet qui refusa de viser la délibération, la loi en vigueur exigeant des prises de position publiques. Le syndic de Vintimille en sollicita néanmoins une copie et le brave et naïf secrétaire se dépêcha de la lui envoyer, ne se doutant pas que, fort de ce papier, il appuierait ses prétentions auprès du pouvoir civil et religieux.

---

<sup>32</sup> ADAM, E 95/130, 3 D 5

<sup>33</sup> ADAM E 95/130, 3 D 6

<sup>34</sup> ADAM, E 95/499, 1 P 1, lettres du 9 février et du 13 avril 1885



Entre-temps l'idée faisait son petit bonhomme de chemin, mais si d'une part elle gagnait des partisans, de l'autre s'attirait des adversaires. Il y avait comme un air de déjà-vu dans le village, le camp des « viva ř öri » (vive l'huile) s'opposant à celui des « viva a pařta » (vive les pâtes), selon les slogans inventés par les adeptes de Vintimille et de Cuneo<sup>35</sup>. C'était une confrontation destinée à s'aggraver, puisque, sur ordre du préfet, les conseillers étaient priés de rattraper leur bévue et de façon transparente. Ce fut Jean-Baptiste Fenogli qui, le 8 mai 1887, joua le rôle de rapporteur. D'emblée, il annonça la couleur : la population se plaint que le conseil ait délibéré l'agrégation de la commune au diocèse de Vintimille sans sonder ses intentions, disait-il. Cette délibération est par ailleurs nulle, même si elle a servi de pièce justificative pour arracher le consentement de Rome. De plus, poursuivait Fenogli, le conseil n'a pas le droit de s'immiscer dans le domaine ecclésiastique, à moins que la population ne le requiert. Et celle-ci était à mille lieues de le souhaiter, ayant recueilli de très nombreuses adhésions et présenté protestations et suppliques, afin de rester sous l'évêque de Cuneo. Avec un tel préambule, les conclusions étaient prévisibles : à un vote près, tous acceptaient de révoquer la délibération du 9 mai 1886 et donc repoussaient le changement de diocèse envisagé.

Malgré ce retournement de situation, l'intrigue était allée trop loin pour s'arrêter là, le pape ayant donné son accord par le biais d'une bulle, tout comme le ministre de la justice. Personne ne semblait se soucier des aspirations profondes des Brigasques, ni de prendre en compte leurs pétitions. Contraints de subir des décisions prises ailleurs, par d'autres et contre leur avis, ils se sentaient floués et acculés à un geste de colère. D'où une explosion de mécontentement collectif qui, pour être de courte durée, n'en fut pas moins mémorable et ravageuse. Centre de la vie locale, la municipalité était la cible prédestinée des émeutiers qui, en effet, en envahirent l'édifice, résolus à donner libre cours à leur courroux. Et l'occasion était belle de détruire ces documents qui matérialisaient le joug de l'État et l'assujettissement du peuple, à savoir les recueils des lois, les registres du cadastre et d'état civil, ainsi que les listes électorales et des levées. Malheureusement, dans la foulée, toute autre archive, qui se trouvait à portée de la main, partit en fumée, exutoire du malaise des Brigasques que la querelle du diocèse avait cristallisé.

De ce malaise, essentiellement économique et social, on apercevait les traces dans des enquêtes menées dans le village, comme partout en Italie, à la fin du XIXe siècle. Véritables radiographies de la société, elles nous révèlent les habitudes de vie et de travail d'une communauté de la montagne, encore ancrée dans son terroir et dans ses traditions, mais de plus en plus alléchée par la perspective du littoral<sup>36</sup>.

À cette époque, l'activité pastorale perdurait, grâce à un cheptel ovins qui dépassait les vingt mille bêtes, (20 384 pour la précision), mais « elle diminue chaque année en peu plus », constatait le rédacteur du questionnaire. Le commerce de la laine suivait forcément cette courbe descendante, d'autant que le type grossier du tissu local ne plaisait guère au public. Réduites à trois centaines de têtes, les chèvres avaient fini d'inquiéter les agriculteurs. L'élevage des bovins reculait également : on ne dénombrait en effet que 150 vaches. De celui des vers à soie, on n'en parlait carrément plus, d'ailleurs les mûriers étaient en train de disparaître du paysage.

Le nombre d'habitants avait baissé, étant de 2 331, dont plus de la moitié partait inéluctablement pendant la saison froide. « Le manque absolu de travail en hiver et les salaires plutôt élevés pratiqués en France » étaient les causes de cette émigration temporaire, expliquait-on. Presque tous avaient un lopin de terre et une vigne qu'ils cultivaient, souvent eux-mêmes, et une maison dans le bourg où ils demeuraient sans interruption : bien qu'obligé de faire des kilomètres pour labourer son champs, le Brigasque aimait à rentrer chez lui le soir. C'était une maison d'un ou deux étages, sans cour ou jardin et généralement sans latrines, pourvue cependant d'une étable, couverte d'abondante litière, où étaient jetés eaux usées et immondices de tout genre qui servaient d'engrais agricoles. À l'intérieur, une grande cheminée, alimentée par du bois mort ramassé dans les forêts, permettait de faire face à la dureté du climat qui, d'après l'enquête, oscillait entre - 8 et +

<sup>35</sup> Massajoli PL. *Dizionario della cultura brigasca*, vol. 1, Alessandria, edizioni dell'Orso, 1991

<sup>36</sup> Concernant les deux enquêtes voir ADAM, E 95/276, 5 I 1 et 95/171, 3 F 11 à 13

30. Chacun nettoyait devant sa porte, au moins une fois tous les huit jours, par obligation du règlement de police urbaine et pour laver le linge et échanger les derniers commérages, les femmes se retrouvaient aux deux lavoirs publics.

L'alimentation ordinaire de la population était à base de légumes, de céréales et, évidemment, de produits laitiers, dont un fromage fabriqué avec du lait de brebis, la « sola de La Brigue », qui était, disait-on, apprécié par les connaisseurs. On consommait un peu de viande, à raison de deux veaux par semaine, mais on boudait le poisson et pour cause ! Les mordus de la bouteille étaient raisonnables, puisque, malgré les cinq débits de boissons, « la majorité absolue de la population ne buvait presque pas de spiritueux ». Quant aux fumeurs, ils devaient se contenter d'un seul bureau de tabac.

Contrepartie de ce mode de vie sain et sobre, les maladies étaient rares : pas de variole, pas de scarlatine et pas de typhus, peu fréquentes la tuberculose, les affections pulmonaires et les inflammations intestinales, inconnue la syphilis. Il n'y avait pas non plus de goitreux, grâce à la brise marine qui, riche en iode, touchait la vallée, alors que plusieurs cas étaient signalés dans les montagnes proches de Cuneo. Revers de la médaille, les rhumatismes articulaires sévissaient, séquelle probable de l'habitude de porter des poids sur les épaules. Ainsi, sauf imprévus, on pouvait atteindre tranquillement les soixante-cinq ans. En somme, sans être exceptionnelle, la qualité de l'habitat et de l'environnement hygiénique et sanitaire semblait correcte, voire bonne, et l'existence tolérable s'il n'y avait pas la baisse constante des activités productives et la saignée incessante de l'émigration qui conduisaient le pays vers une pente dangereuse.

Pourtant, pour enrayer cette dérive, les initiatives fleurissaient : d'abord en 1893 une troisième foire, puis, en 1912, grâce au député de La Brigue, le comte Alessandro di Rovasenda, la création d'un concours zootechnique visant à attirer éleveurs, bergers et cultivateurs afin de discuter des problèmes agricoles locaux et mettre au point un programme d'améliorations et enfin, dans les années 1930, l'institution de la fête du raisin et d'un marché bihebdomadaire se déroulant sur la place Nice. Malheureusement, rien n'arrivait à renverser la tendance et le village continuait à se vider de ses forces vives.

Même dans la période de l'entre-deux-guerres, quand le problème démographique devint l'une des batailles de la politique fasciste, les résultats laissaient à désirer. Les chiffres des recensements de la population faisaient état d'une diminution notable, (2 790 habitants en 1921, 2 203 en 1931 et 2 011 en 1936), et les statistiques agricoles et industrielles n'étaient pas encourageantes non plus. En 1927, par exemple, dans le chef-lieu on ne dénombrait que vingt-trois bergers poursuivant la coutume ancestrale de la transhumance ; à leurs côtés on comptait un forgeron, trois menuisiers, un ferblantier, deux cordonniers, un tailleur, trois boulangers, deux taverniers, deux charretiers et, pour finir, trois maçons qui exerçaient uniquement en été. S'ajoutaient deux scieries pour le bois et une entreprise exploitant le four à chaux qui, toutefois, avaient leur siège social en ville. Et en 1931 les données étaient encore plus alarmantes. Le fait est que, au lendemain du premier conflit mondial, l'émigration, temporaire auparavant, était devenue définitive, observait le podestat<sup>37</sup>. Des familles entières, possédant terres et bétail, avaient tout vendu et s'étaient transférées ailleurs. Par conséquent, des quartiers labourés et fertiles, comme les alentours du « Rio secco », le vallon Bens ou le val du Pré, étaient tombés en friche, faute de main d'œuvre.

Sollicitées par le gouvernement, les autorités locales tentaient d'interpréter le phénomène et d'en dégager les raisons. « À mon humble avis, - relatait le podestat Antoine Lanza - les causes de l'émigration sont à rechercher dans le travail trop dur que le pauvre montagnard doit supporter pour cultiver sa terre et dans le modeste revenu qu'il en tire (...) (d'autant qu') il a pu constater qu'avec un travail moins épuisant il peut gagner davantage émigrant dans les villes ou à l'étranger »<sup>38</sup>. D'où le départ massif des jeunes vers la riviera française, où ils n'avaient pas de mal à s'installer, grâce à

---

<sup>37</sup> Sous le régime fasciste, à la tête de la municipalité le *podestà* (podestat), de nomination gouvernementale, avait remplacé le *sindaco* (syndic) qui par contre était élu.

<sup>38</sup> ADAM, 095/171, 3 F 13, correspondance du 16 avril 1931

un réseau de relations familiales et à leur renommée de « bons travailleurs ». Ils revenaient certes au pays natal, mais à chaque été, en villégiature et puis à l'âge de la retraite. Cela expliquait pourquoi le nombre des décédés, « quasi tutti vecchissimi », excédait celui des naissances<sup>39</sup>. Ce qu'il avait oublié de dire, c'est que la militarisation de la région, multipliant les contrôles de police, entravait l'exportation de produits locaux et, par là, contribuait à aggraver la crise.

Impuissant à lutter contre l'espoir d'une vie meilleure et incapable d'offrir des alternatives valables, susceptibles de freiner l'exode, le régime fasciste mettait en place des mesures incitatives en argent, telles les primes de nuptialité et de natalité, des palliatifs en vérité, qui séduisaient peut-être les indigents et stoppaient pour un temps l'hémorragie, sans résoudre la question de fond. « On ne peut pas envisager de véritables dispositions, - reconnaissait encore le podestat -, (car) les conditions de La Brigue sont particulières et dictées par sa situation de pays de frontière ». En fait, ce qui déplaisait fort aux instances politiques nationales c'était que ce potentiel humain se dirigeait, de préférence, vers la France avec laquelle Mussolini avait des comptes à régler. Des personnages officiels, ne revendiquaient-ils pas, à coups de vociférations théâtrales, l'italianité de Nice et de la Corse ? Les occasions d'accrochage ne manquaient pas d'ailleurs et les relations transfrontalières en pâtissaient. En 1931, le secrétaire du *fascio* local avait en effet critiqué le texte d'une plaque, posée sur le monument aux morts, signée par les « soldats français originaires de La Brigue » qu'il aurait voulu, lui, nommer « les citoyens de La Brigue résidents en France ». Et en 1934 le podestat avait dû sortir ses griffes pour se défendre des attaques d'un groupe d'intrigants qui lui reprochaient l'accueil bienveillant montré à ces « sympathisants de La Brigue », respectueux de « leur mère patrie ».<sup>40</sup>

Avec ce bagage de tensions et d'incompréhensions, les rapports franco-italiens ne pouvaient que se détériorer à la suite de la seconde guerre mondiale, l'armée transalpine ayant occupé le Mentonnais après le fameux « coup de poignard dans le dos ». Le gouvernement de Rome, né du désastre militaire, avait beau rejeter les responsabilités de son prédécesseur et donner des preuves de démocratie, la méfiance persistait malgré tout, d'autant que l'idée d'une rectification des frontières gagnait les esprits. C'était dans ce but, c'est-à-dire pour rattacher à la France les communes séparées en 1860, qu'un comité avait vu le jour à Nice, en septembre 1944, à l'instigation de Joseph Levrot, le directeur des archives et des bibliothèques de la ville. Autour de lui, s'étaient groupés des Tendanques et des Brigasques établis sur la côte, tels Charles Fenoglio et Aimable Gastaud, qui s'affairaient à sensibiliser l'opinion publique et les dirigeants parisiens, notamment le ministre des affaires étrangères Georges Bidault, avec lequel Levrot, fer de lance du mouvement, avait des rapports suivis.

Ces efforts n'avaient pas échappé aux maquisards italiens, dont quelques uns critiquaient ces tentations revanchardes, jugées d'arrière-garde. « Aujourd'hui, sur tous les champs de bataille, on ne se bat pas pour des questions de frontières, pour des revendications territoriales ou pour des tarifs douaniers. On se bat pour créer un monde nouveau, libre et juste, pour terrasser les forces du mal, quel qu'il soit leur déguisement, pour donner à l'Europe et à l'Italie le visage noble et humain de communautés de peuples libres et de libres citoyens » lisait-on dans un article publié en octobre 1944<sup>41</sup>. Ils savaient néanmoins que, dans l'état d'infériorité où gisait la péninsule, c'était un vœu pieux que le leur : « nous ne pouvons rien faire pour neutraliser de pareilles manœuvres », écrivait désabusé Dante Livio Bianco à Nuto Revelli à la même date<sup>42</sup>.

Soutenu politiquement en haut lieu et aidé militairement par l'envoi dans le département d'officiers supérieurs de l'armée française, le 27 avril 1945, au moment de la débâcle des troupes allemandes, une caravane de cent quatre-vingt originaires de la haute vallée de la Roya, à six heures du matin partit de Nice en direction de Tende et de La Bigue. À en croire Joseph Levrot, qui relate les faits, des vieillards, des femmes et des enfants les accompagnaient, en dépit « des

---

<sup>39</sup> ADAM, 95/616, 5 Q 15

<sup>40</sup> ADAM, 95/285, 1 K 17

<sup>41</sup> Bianco D.L., *Guerra partigiana*, Torino, Einaudi, 1954, p.293-294

<sup>42</sup> *Ibidem*, p.295

chemins défoncés » et de « la pluie battante », « uniquement pour avoir cette grande joie de voir les pays de leurs aïeux devenir français<sup>43</sup>. À leur arrivée, « les populations furent joyeuses et des cris de « Vive la France » furent poussés par tous ». Sans tarder, le comité avertit les Brigasques de son intention de vouloir procéder à un vote, censé démontrer leur volonté d'appartenir à la France. Au moyen d'un bulletin bilingue qui contenait l'identité de chaque votant et prévoyait à l'avance une déclaration en faveur du rattachement, un millier d'habitants, sur deux mille quatre cent environ, sollicitait « le grand honneur de devenir Français ». La réponse des urnes suffit à Fenoglio pour annoncer, du balcon de la mairie, que « La Brigue de Nice qui (avait) toujours été française de coeur, l'(était) aujourd'hui de fait et de droit »<sup>44</sup>.

Le dimanche 29 avril, le bureau directeur du comité disait prendre le pouvoir « pour assurer le respect des personnes et des biens » et se constituer « en autorité communale provisoire pour la sauvegarde des intérêts de la commune et la bonne marche des affaires courantes »<sup>45</sup>. Malgré ces paroles engageantes, l'organisme créé par Gastaud et Fenoglio ne saurait être gage d'ordre et de tranquillité. Preuve en est que, dans les semaines suivant cette proclamation, d'aucuns se plaignaient de discriminations dans la distribution du ravitaillement et d'autres dénonçaient des cambriolages, perpétrés dans des maisons choisies à bon escient, au cours desquels on avait volé et saccagé tout ce qui pouvait l'être. Par malchance, le chapitre des règlements des comptes et du jeu des factions s'était ouvert et n'allait pas se refermer de sitôt. De toute manière, le bureau du comité avait les jours comptés, puisque, mécontents du coup de force, en juillet les Anglo-Américains mettaient fin à son emprise et restauraient les autorités italiennes détrônées, en attendant les pourparlers des diplomates.

C'était le début d'une période d'incertitudes et d'affrontements plus ou moins patents qui, du point de vue humain, était une épreuve difficile à vivre pour tous les habitants de la haute Roya, qu'ils fussent profrançais ou proitaliens, d'autant que la pénurie des biens de subsistance, la précarité du travail et, parfois, des arrestations peu justifiées, voire arbitraires, alourdissaient encore davantage l'atmosphère. Les incidents se succédaient aux brimades et nul n'était à l'abri des critiques, ni le curé don Ginatta, dont la feuille paroissiale semblait une arme contre la France, ni les Américains, suspectés de favoriser le camp des Italiens. Le déploiement des forces armées, considérable pour les deux pays et les restrictions à la liberté de circulation, qui en découlaient, finissaient par excéder les plus patients. « Espérons que les gouvernements italien et français se mettent d'accord et que cet accord soit exécuté pour la réorganisation de ces pays, de façon à pouvoir sortir de cet état de coercition, équivalent presque à de la prison, à cause de la fermeture hermétique de la frontière de la part soit de la gendarmerie italienne que de sa collègue française », écrivait à Levrot un Tendasque en novembre 1945<sup>46</sup>.

Au cours de cette période, la municipalité brigasque fut confiée à François Dalfin, un homme énergique qui ne cachait pas ses sentiments et ses préférences pour l'Italie, mais œuvrait en toute honnêteté. Et sa tâche était rude, chargé qu'il était de pourvoir aux besoins quotidiens de ses compatriotes, et de manière satisfaisante pour s'attirer leur soutien, et de redémarrer la machine administrative, en vue des élections pour la Constituante et du référendum prévu pour régler la question institutionnelle. Il est vrai que, de son côté, l'évêque de Vintimille battait le rappel des électeurs : « Le 2 juin prochain le citoyen italien devra choisir entre Christ et l'antéchrist ! Pour

---

<sup>43</sup> ADAM, 6 J 1, « rapport du comité de rattachement de Tende et de La Brigue à la France »

<sup>44</sup> ADAM, 6 J 1, rapport cité et 6 J 2, « Le plébiscite sur le rattachement à la France a eu lieu à Tende et à La Brigue le dimanche 29 et le lundi 30 avril 1945 » ; voir également Giuseppe Astre « Il comité de rattachement de Tende et La Brigue à la France » in *Gli Italiani in Francia 1938-1946*, ouvrage collectif sous la direction de Gianni Perona, Franco Angeli editore, p. 241-251. La bibliographie sur le rattachement de 1947 est vaste. Outre les ouvrages cités voir aussi Giovana M. *Frontiere, nazionalismi e realtà locali : Briga e Tenda (1945-1947)*, Torino, 1996 et les numéros de *Nice Historique*, octobre-décembre 1987, le *Sourgentin*, décembre 1997 et *Le Haut Pays*, octobre 1997

<sup>45</sup> ADAM, E 95/ 53, 1 D 36

<sup>46</sup> ADAM, 6 J 2

cela, donner son vote sera comme une profession de foi et l'accomplissement d'un devoir gravissime de conscience » écrivait-il au vicaire de La Brigue le 12 mai 1946<sup>47</sup>.

Une telle exhortation ne tomba pas à l'eau. Jaugeant avec justesse la signification d'un tel tournant historique et ses conséquences, une forte majorité de Brigasques profita de la liberté recouvrée et, à la surprise générale, opta pour le maintien de la monarchie : leur fidélité envers la maison de Savoie ne se démentait pas dans la mauvaise fortune<sup>48</sup>. Ce témoignage de vitalité et responsabilité démocratiques réjouissait Dalfin et ses proches et les poussait à claironner l'italianité de la haute Roya. « Ici est l'Italie à 90% », affirmaient les syndics de Tende et de La Brigue dans un manifeste collé aux murs après le scrutin. L'effet dopant de ce résultat était destiné toutefois à s'estomper à la fin de l'été, lorsqu'une conférence des puissances alliées, réunie pour esquisser le traité de paix, entérina le principe de la cession des territoires. « La nouvelle a jeté cette population italienne dans un état de dépression et de démoralisation indescriptibles. La foi même risque de vaciller et humainement parlant il semble vraiment que le Seigneur ait béni les méchants », commentait don Ginatta avec sa verve coutumière dans une lettre adressée à l'évêque, en septembre. Le curé était peiné de la tournure des événements mais avait soin d'occulter ses états d'âme et face à ces paroissiens francophiles, venus tous ensemble à la messe, presque en guise de défi, il s'était bien gardé de « mordre à l'hameçon » et par prudence, redoutant peut-être sa propre impulsivité, avait fait l'économie du prêche<sup>49</sup>.

Les francophiles avaient raison de jubiler, puisque dans les rencontres internationales l'Italie, par la voix de ses négociateurs, avait vainement exposé l'importance économique que représentait pour elle la haute vallée avec ses centrales hydroélectriques qui fournissaient une bonne partie des besoins en énergie du Piémont et de la Ligurie. Ainsi, en février 1947, malgré des oppositions internes tenaces et virulentes, Rome acceptait de se plier aux clauses du traité de paix, ce qui impliquait, entre autres, l'abandon des contrées de la haute Roya. Il restait néanmoins à préciser le tracé de la frontière et surtout à organiser la consultation populaire que la constitution de la quatrième République exigeait pour valider toute cession ou acquisition territoriale.

Là-dessus, Joseph Levrot avait des idées bien claires : il fallait annexer les deux communes de la haute Roya, avec tous les hameaux, fussent-ils enfoncés dans le cœur du Piémont. À son avis, la nouvelle frontière devait aller jusqu'aux limites les plus à l'est de La Brigue, sinon elle perdait quatre hameaux, la moitié de ses habitants et une partie des pâturages et des bois qui faisaient sa richesse. Et pour convaincre le gouvernement Ramadier il appuyait ses arguments sur un arsenal d'explications puisées dans l'histoire, revisitée à sa manière et dans la politique, le village de « Briga alta » en train de se constituer de l'autre côté avec les bourgs résiduels, lui paraissant une menace pour la « Briga de Nice ». D'ailleurs, il n'hésitait pas non plus à soulever la question de Vintimille, dont il mettait en doute l'italianité. Mais à Paris on n'était pas sur la même longueur d'ondes et on s'orientait vers une simple rectification, fondée sur la ligne de partage des eaux. Dans les vicissitudes de l'après-guerre, quand l'Europe, exsangue, commençait à percevoir l'impact des divisions politiques et l'éventualité de confrontations militaires, il valait mieux serrer les rangs et se rapprocher de ses amis plutôt que de les heurter avec des prétentions myopes. « L'amitié de l'Italie vaut plus que quelques arpents de terrains et de neige », avait remarqué Léon Blum.

Levrot avait son mot à dire à l'égard du référendum aussi. Vu que l'ambassade d'Italie, le 20 mars, avait remis au ministère des affaires étrangères un plan de transfert des territoires, il était opportun de saisir l'occasion et de faire vite. « Nous supplions le gouvernement de procurer dans le plus bref délai possible la mise en application des mesures préalables qui affirmeront – sans éclat mais de façon formelle – que le sort de Tende et de La Brigue est définitivement fixé », écrivait-il. En somme, il fallait hisser les couleurs françaises, installer l'administration et l'enseignement français pour empêcher à ceux qui, pour l'instant, occupaient les lieux de prendre de l'avance et de

---

<sup>47</sup> ADAM, E 95/499, 1 P 3

<sup>48</sup> Au référendum du 2 juin 1946 les électeurs inscrits étaient 1 408 et les votants 1 158. Les suffrages en faveur de la république étaient 468 et 601 ceux pour la monarchie, les bulletins blancs 75 et 14 les votes annulés. À ce sujet voir ADAM, E 95/284, 1 K 10

<sup>49</sup> Archives de l'archevêché de Vintimille, correspondance du 3 septembre 1946

gagner à leur cause cette « marge flottante » existant « dans les plus belles majorités »<sup>50</sup>. Or, malgré tant de zèle patriotique, Paris prenait son temps. Le ministre Georges Bidault soumit à l'Assemblée nationale le projet de loi sur l'organisation des référendums dans les vallées supérieures de la Tinée, de la Vésubie et de la Roya à la fin du mois de juillet 1947. Ce projet indiquait les critères pour exercer le droit de vote. En effet, étaient admises à s'exprimer les personnes nées sur place et y demeurant, celles nées sur place d'un parent indigène, quel qu'il fût leur domicile et celles d'origine extérieure qui y résidaient avant le 28 octobre 1922, c'est-à-dire avant l'avènement du fascisme, accusé d'avoir encouragé l'établissement d'Italiens à la fibre loyaliste, afin de coloniser des zones frontalières sensibles. La consultation se déroulerait à scrutin secret et, par souci de régularité, il était convenu de faire appel à trois observateurs neutres.

Prévu pour le 12 octobre, les tenants des deux camps s'activaient, même si, escomptant l'issue, certains avaient déjà plié bagages et sollicité des facilitations pour se transférer ailleurs en Italie. Encore une fois, La Brigue connut les affres d'un pays divisé, d'une population en proie aux factions et aux rancunes partisans. Ce fut un déchirement pour nombre d'habitants, obligés à choisir entre deux sentiments identitaires qui, souvent, n'en faisaient qu'un seul : l'appartenance à la communauté locale et nationale, La Brigue ayant vécu, des siècles durant, dans la province de Nice et dans le cadre de la monarchie savoisienne, devenue italienne en 1861. Selon les chiffres publiés par *Nice-Matin*, le dimanche 12 octobre 1947, 790 votants sur 831 inscrits déposèrent dans les urnes de La Brigue 759 oui contre 26 non. « Le résultat a dépassé les prévisions les plus optimistes », clamait le quotidien. D'où l'exaltation des vainqueurs. « Ils ont chanté. Ils ont dansé. Et tard dans la nuit, criant leur enthousiasme, célébrant une ère nouvelle, ils ont vidé force bouteilles de « Barbera » ou verres de « Grappa ». D'où, fatalement, la tristesse des vaincus qui, autour de Beltrutti et du comte d'Alberti, assistaient à une messe de deuil. L'action de Joseph Levrot, de Charles Fenoglio et d'Aimable Gastaud, « les grands militants du rattachement », avait porté ses fruits<sup>51</sup>. On pouvait clore enfin le chapitre des affrontements douloureux, tout en sachant qu'un immense travail restait à faire : à présent il fallait se retrousser les manches pour réussir le chantier de la réconciliation et de la collaboration internationale. Car l'antagonisme France ou Italie, qui avait un sens pour des gens éduqués et grandis dans un climat de nationalisme exacerbé, de part et d'autre des Alpes, n'avait plus raison d'être dans une Europe conçue et réalisée, justement, pour apaiser des querelles fratricides.

Simonetta Tombaccini Villefranque

---

<sup>50</sup> ADAM, 6 J 2

<sup>51</sup> Brun M. « À Tende et à La Brigue les cloches ont sonné toute la nuit pour célébrer le « oui », in *Nice-Matin*, 13 octobre 1947

